

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS

UN AN

France	25.00
Pour les Ligeurs	20 00
Etranger	30.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. LITTRÉ 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

LA RATIFICATION DES DETTES

Henri GUERNUT

Les Allemands et la Pologne

HELLMUT von GERLACH

LA CAPITALISATION CONTRE L'ÉPARGNE

Joseph MASSA

AU COMITÉ CENTRAL

L'organisation de la Paix

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

**CONFIEZ-NOUS
VOS ANNONCES
VOTRE RÉCLAME**

La publicité de la revue, de par son important tirage, est toujours d'un grand rendement.

SERVICE DE PUBLICITÉ

RECLAME. — Prix de la ligne : 4 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7). Colonne de 8 centimètres de largeur, 92 lignes à la colonne.

TARIF DEGRESSIF. Par contrat annuel de :
 250 lignes, 5 % en moins, soit 3 fr. 80 la ligne
 500 — 15 % — — soit 3 fr. 40 —
 1.000 — 35 % — — soit 2 fr. 60 —

Pour renseignements complémentaires, envoi de textes, signatures de contrats, s'adresser à Jules Dupont : « LA PUBLICITE LUCRATIVE », 14, rue du Delta, Paris (9^e), téléphone : Trudaine 19-19, chargé de toute la publicité de la revue.

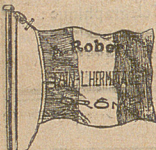
HUILES SAVONS CAFÉS - THÉS

GRAISSE ALIMENTAIRE VÉGÉTALE "BORRÉOL" (remplaçant avantageusement beurre et graisses)
Bouet père et fils, à Salon de Provence (B.-du-R.), maison fondée en 1880 (37^e année). Prix cour. sur dem. Agents demandés
 Remises aux Liqueurs

CONTENTIEUX CIVIL ET COMMERCIAL

POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT LES TRIBUNAUX
CABINET AÉLION
 3, Rue Cadet, Paris Téléph. : Provence 41-75
 Sociétés. - Liquidations. - Faillites. - Réhabilitations.
 Divorces. - Séparations de biens. - Recouvrements.

TOUS LES DRAPEAUX



avec ou sans inscriptions pour MAIRIES, SOCIÉTÉS, PAVOIS BANNIÈRES ET INSIGNES Echarpes & Tapis de Table d' Mairies Fleurettes pour Journées et TOUS ARTICLES pour FÊTES
 A.-D. ROBERT — TAIN (Drôme)
 CATALOGUE FRANCO

FONCTIONNAIRES !

Pour obtenir une avance sur son traitement, le Fonctionnaire n'a qu'à écrire à la « BANQUE DES FONCTIONNAIRES », 33, rue de Mogador, à Paris (9^e arr.), où il est assuré de la plus grande discrétion. Le montant des avances consenties durant le premier exercice de la Banque s'est élevé à Quarante-Quatre Millions de Francs.

RIEN DES MASTICS

Inutile d'acheter des duplicateurs d'un prix élevé
L' "OMNIGRAPH"

S'IMPOSE Par son prix **70 francs.** Par sa simplicité Par sa durée. Par les travaux qu'il peut exécuter.
 L'OMNIGRAPH rend plus de services que le système le plus coûteux et le plus compliqué pour : Plans, Rapports, Circulaires.
 Soudre et se ferme comme un livre. On écrit, on applique, on tire, sans sténocl, sans encreur, sans accessoires, en une ou plusieurs couleurs, à la plume ou à la machine par un simple report. Pas de matière à remplacer. 1111 3111111

INDISPENSABLE à tous Secrétaires de Sections pour avis, convocations, rapports, notes.

POMMADE "RAIMOA"

Soulagement immédiat et guérison rapide des plaies de toutes natures : coupures, engelures ouvertes, brûlures, ulcères variqueux. — EN VENTE DANS TOUTES PHARMACIES.
Le tube : 7 fr. 50 et franco
 — Dépôt : " Pharmacie de l'Industrie " —
 264, Bd Voitaire, 264, PARIS (XI^e)

**UNE SECRÉTAIRE AUTOMATIQUE
 toujours présente**



Essayez-la il ne vous en coûtera que la peine de nous retourner le talon ci-dessous

BON pour une démonstration gratuite sans engagement

" LE DICTAPHONE "

94, rue Saint-Lazare - PARIS -
 TÉLÉPHONE - GUTENBERG 07-37

HOME FAMILIAL À MONTAGNE

pour enfants délicats et jeunes gens 500 mètres altitude Situation et climat recommandés par Docteurs. Bains chauffage, école de plein air. Ec. : Mme Cassignard, à BEAUFOUD (Drôme)

**TOILES POUR LITÉRIE
 ENTièrement TISSÉES À LA MAIN**

Sans apprêt ni lessivage

TOILES en TOUS GENRES Draps, Matelas, Sommers Nappes, Torchons, Serviettes

Qualité supérieure Prix modiques

Echantillons sur demande

CONCURRENCE IMPOSSIBLE À QUALITÉ ÉGALE

ACHÉTEZ EN TOUTE CONFIANCE aux artisans-fabricants (liqueurs) de l'assoc. d'ouvriers-tisserands à capital et personnel variables
L'ARTISANE
 HALLENCOURT (Somme)

Remise 3 0/0 aux Liqueurs Collègues acceptes comme agents

BIJOUX

OCASIONS MULTIPLES en Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie
 Demandez le catalogue sans engagement d'achat
GROSS, 48, rue Rochechouart PARIS (9^e)
 PRIX SPÉCIAUX POUR LES LECTEURS DES "CAHIERS"
 MOINS CHER QU'AU COMPTANT
10 à 15 MOIS DE CRÉDIT

LIBRES OPINIONS

LA RATIFICATION DES DETTES⁽¹⁾

Discours de Henri GUERNUT

M. HENRI GUERNUT. — Messieurs, à l'heure où nous sommes arrivés, il convient, je crois, d'être sobre en paroles. De cette sobriété, je veux donner personnellement l'exemple ; dix minutes me suffiront.

M. le PRÉSIDENT. — Vous pouvez, monsieur Guernut, exercer pleinement votre droit de parole, comme tous les orateurs qui vous ont précédé à la tribune.

M. HENRI GUERNUT. — C'est que, monsieur le Président, je voudrais précisément faire compensation. (*Sourires.*)

Quelques amis et moi, nous voterons la ratification.

Nous le ferons pour trois raisons : par un souci moral de probité — un ; par souci de l'intérêt national — deux ; par souci de la paix internationale — trois. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

M. HENRI GUERNUT. — Il est, je crois, d'élémentaire probité de tenir les engagements qu'on a pris. La règle, impérative pour les individus, est valable aussi pour les Etats.

Or, nous avons emprunté de l'argent. Nous avons remis à nos créanciers des reconnaissances en bonne et due forme, marquées de notre signature ; elles sont payables au porteur et à vue, et — quoi qu'en pense M. Franklin-Bouillon — l'énormité des sommes indiquées ne saurait être, aux yeux de personne, un signe de nullité. On nous a donné du temps pour nous libérer. On a réduit le taux des intérêts. Il nous est, dans ces conditions, difficile de nous dérober.

Tôt ou tard, dans des circonstances délicates, nous aurons peut-être besoin de l'aide étrangère. Tournons les regards vers l'Est de l'Europe. Pensons à ce qui est advenu des Etats qui ont renié leur signature. Si nous voulons maintenir notre crédit dans le monde, il faut ratifier.

Et telle est notre première raison. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

La seconde raison nous est inspirée par l'intérêt national.

En effet, si nous ne ratifions pas d'ici au 1^{er} août, que se passera-t-il ? On nous l'a déjà dit : la dette des stocks, dette commerciale, est immédiatement exigible. Le Gouvernement américain peut présenter à nos guichets des bons signés de nous. Il y en a pour 10 milliards.

(1) Nos lecteurs se souviennent de la résolution votée par le Comité Central sur la ratification des accords, p. 470. Ils verront que M. Henri GUERNUT, à la Chambre, en a développé point par point les considérants. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici le discours de M. Henri Guernut. [N.D.L.R.]

De son côté, le Gouvernement britannique ne nous a pas laissé ignorer que, si nous payions l'Amérique, il réclamerait pour lui un traitement proportionnel. La proportion, c'est 7,5. 10 milliards et 7 milliards et demi, cela fait 17 milliards et demi, 17 milliards et demi à payer!

Je sais que d'éminents financiers nous déclarent : « Aucune difficulté, nous les avons. »

Pardon ! Si nous les avons et si nous les donnons, nous n'en aurons plus. Et, quand nous ne les aurons plus, le tas de nos devises, en livres et en dollars, aura diminué d'autant. Et, comme ce tas de devises gage, aux yeux du monde, la valeur de nos billets de banque, n'est-il pas à craindre que la confiance en notre monnaie n'en soit éventuellement ébranlée ?

C'est là, messieurs, une considération qui ne me laisse pas indifférent. (*Très bien! très bien!*)

M. ARISTIDE BRIAND, ministre des Affaires étrangères. — Très bien !

M. HENRI GUERNUT. — Et puis, quand nous aurons payé ces dix ou dix-sept milliards, est-ce que notre dette sera éteinte ? Elle sera aggravée, au contraire, puisque les abattements auront disparu. Il faudra donc, ou bien déclarer faillite, ou négocier un aménagement nouveau.

On nous dit : « Nous négocierons. » Oui ! Mais, dans ces négociations nouvelles, est-ce que nous serons en bonne position pour obtenir des clauses plus favorables ?

C'est une question de bon sens. Réfléchissons !

D'abord, quand un débiteur paye — et nous aurons payé 10 ou 17 milliards — il montre qu'il peut payer. Donc, on peut le faire payer. (*Très bien! très bien!*)

Voilà qui n'induit pas le créancier à l'indulgence !

En 1926, lorsque les Etats-Unis et la Grande-Bretagne nous ont consenti les conditions que MM. Bérenger et Caillaux ont acceptées, nous étions dans une situation financière que nul n'a oubliée. Aujourd'hui, notre franc est relevé et il est stable. Notre industrie n'a connu ni crise ni chômage ; elle produit et elle exporte. Notre budget n'est pas seulement en équilibre, il se solde par des excédents de recette, et M. le ministre des Finances envisage de prochains dégrèvements d'impôts.

Au spectacle évident de notre prospérité, croit-on que l'Amérique soit inclinée à de nouveaux rabais ? Messieurs, les créanciers ne sont généreux que pour les insolubles. (*Très bien! très bien!*)

M. HENRI GUERNUT. — En 1926, lorsque nous

avons traité avec la Grande-Bretagne et l'Amérique, nul ne savait si l'Allemagne nous payerait.

Or, c'est un fait certain qu'elle nous a payés avec régularité, c'est un fait probable qu'elle va s'engager, par l'accord des experts, à continuer ses versements. Or, quand il verra que l'Allemagne s'exécute, comment voulez-vous que le Gouvernement américain n'éprouve pas, humainement, la tentation d'un plus gros morceau?

Enfin, dans ces nouvelles conversations, nos nouveaux négociateurs trouveraient de nouvelles figures. Je crains, messieurs, que, pour la France, M. Hoover ne soit pas M. Coolidge. Et quant à M. Mac Donald, son ami M. Snowden, ne nous a pas envoyé dire que le règlement de 1926 était, à ses yeux, beaucoup trop généreux. De ce côté non plus, il ne faut pas s'attendre à beaucoup d'indulgence.

Donc, si nous ne ratifions pas, si nous affrontons, après le 1^{er} août, des négociations nouvelles, il y a fort à craindre que les accords nouveaux ne soient pour nous plus rigoureux. Nous aurons payé plus, nous devrons davantage. Joli résultat, n'est-il pas vrai? (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

L'intérêt national commande donc de ratifier.

* * *

Troisième ordre de raisons :

Si nous ne ratifions pas, si nous refusons de reconnaître notre dette envers la Grande-Bretagne et envers l'Amérique, n'est-il pas à craindre que l'Allemagne n'hésite à reconnaître la sienne envers nous?

Les arguments ne lui manqueront pas, les conseillers non plus. Je ne vois pas M. Mac Donald, ni M. Hoover exhortant M. Stresemann à un geste que nous n'aurions pas eu à leur égard. Il n'y a pas besoin de plaider longuement pour induire un débiteur à ne pas payer. (*Sourires.*) Or, les accords de 1926 venant à tomber, c'est le plan Young qui est par terre. (*Très bien! très bien!*)

Si nous ne ratifions pas, nos rapports se tendent avec l'Amérique, à qui nous aurons infligé un affront et qui exercera contre nous des représailles. Nos rapports se tendent avec l'Allemagne qui, par imitation, probablement, ne nous payera pas. Les alliés, qui tous ont reconnu leurs dettes et qui les payent, ne comprendront pas notre attitude et nous soutiendront avec mollesse. Isolés au milieu des nations indifférentes et hostiles : voilà le troisième résultat. (*Très bien! très bien!*) Et une nation isolée n'appelle pas sur elle, en général, les grâces bienfaisantes de la paix. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Vous le voyez, messieurs, la question est simple : si nous ne ratifions pas, il est peu probable que nous obtenions des conditions meilleures, il est peu probable que nous soyons payés par l'Allemagne, et nous avons, nous, à payer tout de suite 10 ou 17 milliards en pure perte, sans contrepartie d'espérance. En vérité, comment peut-on hésiter? (*Très bien! très bien!*)

Je crois avoir, messieurs, en très peu de mots,

dit à peu près l'essentiel et répondu à peu près à tout et à tous. (*Applaudissements.*)

A tous?... Non, j'ai oublié un contradicteur.

A tout? Non. J'ai négligé un argument.

J'ai écouté, j'ai encore dans les oreilles et dans la mémoire l'appel émouvant, l'appel haletant de M. Franklin-Bouillon à la justice éternelle.

La justice? Messieurs, ils croient de bonne foi, ceux de là-bas, n'y avoir pas expressément contrevenu. Ce qu'ils réclament, après tout, c'est ce qu'on leur a promis, et c'est ce qui leur est dû; dans leur esprit, la justice, c'est cela. Ils croient même, de bonne foi, avoir dépassé pour nous la mesure ordinaire, et nous avoir consenti des largesses. Et c'est un fait qu'ils nous ont accordé un meilleur traitement qu'à certain autres; c'est un fait qu'ils nous ont donné termes et délais; c'est un fait qu'ils ont réduit de moitié la valeur actuelle de leur créance.

M. LOUIS MALVY, président de la Commission. — C'est un jeu d'intérêts.

M. HENRI GUERNUT. — Monsieur le Président de la Commission, quoique j'aie promis de ne parler que dix minutes, je suis prêt à discuter la question avec vous. Dans tous les temps et dans tous les pays, c'est ce qu'on appelle aller au delà de la stricte justice.

Ont-ils obéi à une autre justice? Ont-ils obéi à cette justice supérieure qui s'appelle, en vérité, d'un autre nom? Ont-ils obéi à ce sentiment qui veut que, dans la détresse commune, de vrais amis mettent tout en commun : l'un apporte son sang — et en avons-nous apporté, en avons-nous prodigué, de notre sang, nous autres! (*Applaudissements*); — le second apporte des vivres, ou du charbon; le troisième, de l'argent. Celui-là donne le plus qui possède le plus. Et celui-là, néanmoins, ne donne pas sa part parce qu'il devrait tout donner. Il est écrit, en effet : Celui qui a prêté deux pains à son frère affamé a le droit de lui en réclamer. Il ne devrait en réclamer aucun, car c'est son frère en Dieu et en humanité.

Voilà, certes, messieurs, une noble conception, idéaliste et hardie, et une nation s'honorerait si elle la traduisait en actes correspondants. (*Très bien! très bien!*) Hélas! cette générosité confinait au sacrifice, cette charité, pour l'appeler par son vrai nom, des natures d'élite peuvent bien la dispenser aux autres; elles n'ont pas le droit humain de l'exiger.

* * *

En tout cas, ce n'est pas de cette manière, et n'est pas dans cet esprit et suivant ce barème que se règlent ordinairement les comptes avec la Trésorerie de Washington.

Et cela est bien naturel.

Quand on est venu de loin sur un sol ingrat, quand on s'est battu des siècles, comme des lions, contre toutes les forces d'une nature hostile, on a bien pu acquérir des vertus robustes et après, on ne s'est guère préparé à l'exercice de l'abnégation évangélique. On a beau lire, relire tous les soirs les versets du Livre Saint emporté dans l'exil :

comme il y a loin entre épeler et comprendre! Il y a plus loin encore entre comprendre et appliquer! Et sur le Livre des Livres, laissé ouvert au chapitre du « Sermon sur la montagne », on place en travers le registre des effets à exiger. (*Applaudissements et mouvements divers.*)

Le malheur de nos amis américains, c'est qu'ils sont devenus trop riches, et trop vite. Il leur manquera quelque temps l'épreuve utile de l'adversité. (*Très bien! très bien!*)

Mais attendons, messieurs, attendons!

Attendons que l'excès de l'or ait produit là-bas ses conséquences inévitables. (*Très bien! très bien!*) Lorsqu'ils auront connu la surproduction et le chômage, lorsque certaines façons qu'ils affectent avec les nations de l'autre monde auront resserré l'Europe sur elle et devant eux, lorsqu'ils auront rencontré quelque résistance, lorsqu'ils auront pâti, lorsqu'ils auront souffert, ils s'achemineront par les voies du besoin vers le sentiment et la pratique de la solidarité humaine. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

A ce moment-là, messieurs, la question des dettes se posera de nouveau.

« Mise en commun », « annulation réciproque », ces vocables que, jusqu'ici, ils tenaient pour vides s'empliront à leurs yeux de substance et de vie. Ils en comprendront peu à peu le sens et l'intérêt. Comme il est arrivé plusieurs fois de certaines initiatives françaises qu'ils avaient tout d'abord écartées, ils en feront à leur tour, à leur heure et à leur usage l'objet d'une propagande retentissante. Et l'annulation réciproque des dettes, hier pré-

maturée, ou chimérique, deviendra dès lors une réalité. (*Très bien! très bien!*)

Jusqu'à-là, il faut ratifier; c'est même pour cela qu'il faut ratifier.

Il faut ratifier parce que c'est honnête. Il faut ratifier parce que c'est commandé par l'intérêt du pays et par l'espérance de la paix.

Il faut dire que nous payerons! Nous payerons aussi longtemps que nous le pourrons, et nous le pourrons aussi longtemps que nous serons nous-mêmes payés. (*Applaudissements.*)

Puissions-nous, après cela, ployant sous le faix, induire notre esprit à d'utiles réflexions!

Puissent les prolétaires d'Allemagne, quand ils travailleront pour payer la France; puissent les prolétaires de France, quand ils travailleront pour payer l'Amérique et la Grande-Bretagne; puissent les prolétaires de Grande-Bretagne, quand ils travailleront pour payer l'Amérique; puissent les prolétaires de tous les pays, quand ils s'exténuent pour payer la guerre (*Très bien! très bien!*) puissent-ils tous, tous, les uns après les autres, puissent-ils en conclure qu'une guerre perdue est une guerre malheureuse, et qu'une guerre gagnée est une guerre désastreuse! (*Très bien! très bien!*) Puissent-ils faire effort sur leur Gouvernement, sur leur presse, sur eux-mêmes, pour régler, suivant d'autres méthodes, les conflits inévitables, substituer le contrat à la contrainte, la force du droit au droit de la force, et, par l'entente organisée de plus en plus, établir graduellement la paix. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

— *L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitation de ses amis.*

Madame MÉNARD-DORIAN

Ligue grecque

Monsieur le Président,

La Ligue grecque a appris avec une profonde émotion la nouvelle de la mort de Mme Ménard-Dorian, notre aimée et vénérée secrétaire générale de la Ligue Internationale.

Toutes les Ligues, tous les amis de la liberté, les opprimés et les persécutés perdent en sa personne une noble et fervente amie et une protectrice.

Au nom de la Ligue Hellénique des Droits de l'Homme, que j'ai l'honneur de représenter, je tiens à exprimer au Comité Central de la Ligue Française nos condoléances les plus émuës.

S. ECONOMOS,

Délégué permanent de la Ligue Grecque.

Parmi les groupements qui ont tenu à exprimer au Comité Central leurs condoléances émues à l'occasion de la mort de Mme Ménard-Dorian (v. pp. 443 et 467), citons encore : Ligue polonaise, Fédération ardéchoise, Section de Paris (10^e), La Roche-sur-Yon, Flers, Maspoué, Prades.

Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

De M. Emile VANDERVELDE (Dépêche de Toulouse, 16 juillet) :

Par une coïncidence cruelle, à l'heure même où mon ami, mon frère d'armes, Joseph Wauters, ancien mi-

nistre socialiste du travail, finissait de souffrir, un coup de téléphone de Paris, au journal le *Peuple*, m'annonçait la mort de celle qui fut pour moi, pendant vingt ans, presque une mère adoptive : Aline Ménard-Dorian.

Nous lui avons écrit, la veille encore. Sa secrétaire nous avait fait savoir, quelques jours auparavant, qu'à notre prochain passage à Paris elle pourrait, comme à l'ordinaire, nous recevoir à la Faisanderie. Par une suprême coquetterie, stoïque et fière, elle n'a pas voulu que ses amis les plus chers, les plus proches, la voient morte ou mourante. Elle a voulu rester, dans leur souvenir, telle qu'ils l'avaient si longtemps connue : « Grande », la grand-mère, la belle aïeule aux fins cheveux d'argent, aux yeux noirs, si doux et si vifs, telle qu'un admirable portrait de Carrière la perpétue.

C'est donc fini. Pour nous, qui l'aimions, et pour tous ceux qu'elle a aimés, parce qu'ils aimaient les mêmes choses qu'elle, pour tous ceux qu'elle a aimés plus encore, parce qu'ils étaient des vaincus et des malheureux.

Les militants de la Ligue des Droits de l'Homme, les socialistes de l'Internationale, les bannis et les émigrés d'Italie, de Hongrie, de Bulgarie, les *mencheviks* et les S.R. repoussés par cette révolution russe qu'ils avaient tant contribué à faire, ne se retrouveront plus à la Faisanderie, dans cette calme, belle et somptueuse demeure qui fut toujours, depuis les temps les plus lointains de la Troisième République, un rendez-vous des hommes d'extrême-gauche.

La caractéristique, en effet, de cette grande bour-

(Suite page 489).

LES ALLEMANDS ET LA POLOGNE

Une conférence de HELLMUT von GERLACH

Apprenant que M. von GERLACH, ancien président de la Ligue allemande, venu à Paris, devait y rester quelques jours, le Comité Central l'a prié d'exposer dans une réunion réservée aux ligueurs les causes du conflit entre l'Allemagne et la Pologne et les solutions qui, à son avis, peuvent être envisagées.

La réunion a eu lieu, le 31 mai, à la Ligue de l'Enseignement, sous la présidence de M. Paul LANGEVIN, vice-président de la Ligue.

* * *

M. LANGEVIN présente M. von Gerlach. Il a eu, il y a quelques années, l'honneur de se trouver à ses côtés, à Berlin ; il a pu apprécier toute la difficulté mais aussi toute l'utilité de son action.

M. von GERLACH, en réponse, rappelle le voyage de M. Langevin en Allemagne en 1923. Le préfet de Police, tout socialiste qu'il est, avait interdit la réunion. L'Allemagne, alors, souffrait de l'inflation et supportait mal l'occupation de la Ruhr. La police ne pouvait pas garantir la sécurité de l'orateur...

Les temps ont heureusement changé, grâce à des événements comme les accords de Locarno et l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations rendus possibles par l'action d'associations comme la Ligue des Droits de l'Homme. Cet apaisement des esprits a fait faire un grand pas à la paix européenne.

Mais un danger de guerre subsistera tant que les relations resteront tendues entre l'Allemagne et la Pologne. La Ligue a le devoir de s'en inquiéter.

* * *

L'orateur s'excuse d'être obligé, pour expliquer le degré de tension entre les deux pays, de faire un peu d'histoire et de rappeler les partages successifs de la Pologne.

On a partagé la Pologne parce qu'elle était à ce point malheureuse qu'elle ne pouvait se gouverner elle-même. Or, chose curieuse, la Pologne était avec l'Angleterre en ce temps-là un des pays les plus démocratiques. Alors que presque partout régnait la monarchie absolue, elle jouissait du « liberum veto » qui permettait à une minorité bien infime de s'opposer au sentiment d'une multitude.

Des Polonais intelligents, voyant les défauts de la constitution polonaise, voulurent l'améliorer. Mais la Prusse, la Russie et l'Autriche, sous prétexte de protéger cette constitution, s'y opposèrent. Ce fut le point de départ d'un premier partage.

En 1790, la Pologne signa un traité d'alliance avec la Prusse. En 1791, elle se donna une constitution, inspirée de la Révolution française, qui accordait leur liberté aux paysans, faisait de la bourgeoisie l'égal de la noblesse et instituait la tolérance religieuse. La Prusse, effrayée provoqua un nouveau partage.

Napoléon restitua sa liberté à la Pologne, ce qui explique la sympathie des Polonais pour la France. Mais en 1815, la Pologne fut de nouveau partagée. Le roi de Prusse promit aux Polonais qu'ils auraient le droit d'être fonctionnaires et de parler leur langue. Mais cette promesse ne fut pas tenue. Les Polonais furent traités comme des citoyens de 2^e classe.

Techniquement, l'administration prussienne fut magnifique. Mais la Prusse n'a jamais su gagner les âmes. Elle a gouverné la Pologne pendant 150 ans sans jamais se l'attacher. Les Polonais refusèrent de s'assimiler aux Allemands.

On introduisit alors des lois d'exception. On fit aux Polonais interdiction de parler leur langue dans les meetings et dans les écoles, interdiction d'enseigner la religion en polonais. Les Polonais, très catholiques, furent indignés de recevoir l'instruction religieuse en allemand. Plus de la moitié des écoliers firent grève pendant plusieurs mois. Des lois réglementaient l'établissement des Polonais. Pour construire, il leur fallait un permis spécial qui leur était souvent refusé.

D'année en année l'exaspération croissait et les élections le prouvèrent. Même en Haute-Silésie où jusqu'alors aucun député polonais n'avait été élu, un mouvement polonais naquit.

* * *

Vint la guerre, guerre monstrueuse pour tous. Mais Français et Allemands combattaient pour leur pays. Les Polonais, eux, se battirent pour la Prusse ou pour la Russie. Chaque Polonais avait le sentiment de faire la guerre contre son gré pour une cause qui lui était étrangère. Et c'est la chose la plus tragique qui puisse arriver !

En 1916, Ludendorff eut besoin de recrues. La Pologne russe était bien occupée par les Allemands et aurait pu fournir des hommes. Mais on ne pouvait l'obliger à prendre part à la guerre contre la Russie.

Ludendorff proclama l'indépendance de la Pologne. Il espérait ainsi amener les Polonais à devenir soldats allemands. Il convient de signaler que cette indépendance fut limitée à la Pologne russe.

Les Polonais comprirent très bien les intentions de l'Allemagne. Au lieu des 300.000 hommes, sur lesquels comptait Ludendorff, 3.000 seulement s'engagèrent, dont 2.500 dans les formations sanitaires. Pildsuki, qui avait organisé la Légion polonaise par haine de la Russie, ayant refusé de servir, fut emprisonné.

A la fin de la guerre, la Pologne devint un Etat indépendant. Deux des quatorze points du Président Wilson, acceptés par le Gouvernement impérial, intéressaient la Pologne : 1^o elle devait avoir accès à la mer ; 2^o toutes les régions de majorité polonaise devaient faire partie de la Pologne.

Mais un texte peut être interprété de façons

très diverses: les Polonais prétendent que l'interprétation inscrite dans le traité de Versailles est juste, les Allemands le contestent: « Pour que la Pologne ait libre accès à la mer, il n'est pas nécessaire que Dantzig soit séparé de l'Allemagne, disent les Allemands, il suffit de déclarer Dantzig port franc et d'internationaliser la Vistule. Dantzig ne compte guère que 3 % de Polonais. Le corridor creuse un abîme entre Allemands et Polonais ».

M. von Gerlach pense qu'on aurait dû faire un plébiscite comme en Haute-Silésie. Les Polonais prétendent que la majorité était polonaise; lui qui connaît bien le corridor n'oserait se prononcer. Si un plébiscite en 1919 avait donné la majorité aux Polonais, la question serait maintenant réglée. L'expérience n'ayant pas été faite, il reste dans l'esprit de beaucoup d'Allemands qu'on leur a fait tort.

Il est indéniable que maintenant au moins les trois-quarts de la population du corridor sont Polonais; actuellement, un plébiscite serait une farce.

Mais ce corridor qui sépare la Prusse est irritant pour les Prussiens. Ainsi que l'a dit M. Victor Basch c'est une antinomie. Des deux côtés de la frontière une grande méfiance règne. Dans les mémoires des ministres, dans la presse, on lit qu'une guerre est inévitable. On a l'impression en Pologne que l'Allemagne attend l'occasion de reprendre ce qui lui a été enlevé. En Allemagne, on pense que la Pologne veut prendre la Prusse orientale occupée en partie par une population polonaise. Mais les Mazurs qui parlent polonais sont protestants, ils ne voteraient jamais pour la Pologne catholique.

Parmi les questions qui divisent les deux pays, la plus urgente est la guerre commerciale qui, depuis plus de quatre ans, existe entre l'Allemagne et la Pologne. Qui en est responsable? C'est très difficile à établir. Comme dans toutes les guerres, les responsabilités sont partagées.

Une commission a été nommée pour régler le conflit.

A la tête de la délégation allemande se trouve un personnage qui n'est pas qualifié pour prendre la direction des négociations. C'est M. Hermès, président d'une des plus importantes associations agrariennes. Or, les Polonais qui ont besoin des produits industriels allemands ont également besoin d'exporter leurs produits agricoles, leurs porcs principalement. Les Allemands consomment environ 22 millions de porcs. Les Polonais voudraient leur en vendre 600.000. On comprend que M. Hermès ne soit guère disposé à faire des concessions qui seraient blâmées par son association agrarienne.

Cette guerre dure depuis quatre ans. Un traité de commerce améliorerait les relations. Si M. Hermès ne peut le faire, qu'on mette quelqu'un d'autre à la tête de la délégation allemande.

Cette question est la plus urgente; elle est aussi la plus facile à régler; mais elle n'est pas la seule.

Laissons de côté, pour longtemps encore, la question des frontières, dit M. von Gerlach. Les Polonais se demandent pourquoi le gouvernement allemand s'oppose à un Locarno de l'Est.

Il faut comprendre que, pour le moment, la majorité allemande y est hostile, tout gouvernement qui le proposerait serait immédiatement renversé. Il faut comprendre qu'il y a, dans l'esprit des Allemands une grande différence entre les concessions territoriales faites par l'Allemagne à la Pologne et à la France. En France, les Allemands ont été battus; ils payent: c'est juste. Mais la Pologne, sans effort aucun, a gagné un gros morceau de territoire. Cela exaspère les Allemands qui oublient qu'ils n'ont fait que rendre ce qu'ils avaient pris. Les Polonais doivent comprendre qu'on ne peut en quelques années déraciner des erreurs historiques implantées pendant 150 ans par des conférences et des articles de presse.

D'autre part, les Allemands pourraient faire quelques concessions auxquelles ils se refusent.

La France, la première, a reconnu la Pologne comme grande puissance. Pendant plusieurs années, les Polonais n'eurent qu'une seule ambassade, l'ambassade française. Puis Mussolini leur offrit un ambassadeur. Pourquoi l'Allemagne ne donnerait-elle pas à la Pologne une satisfaction qui lui coûterait bien peu: changer la légation polonaise en ambassade? Elle envoie bien un ambassadeur en Espagne (20.000.000 d'habitants) et en Turquie (13.000.000). La Pologne avec ses 41.000.000 d'habitants a le droit d'être considérée comme une grande puissance. Les Polonais sont fiers; ils seraient heureux de ce geste de l'Allemagne. En 1926, lorsque la Pologne a voulu un siège permanent au Conseil de la Société des Nations, les Allemands s'y sont opposés. Une ambassade effacerait ce souvenir malheureux.

Une autre question litigieuse et de première importance est celle des minorités nationales.

Il y a toujours des populations mixtes de chaque côté des frontières. Il est bien difficile de savoir combien d'Allemands habitent la Pologne, combien de Polonais vivent en Allemagne. D'après les statistiques polonaises, il y a 1 million et demi de Polonais en Allemagne. Les statistiques allemandes en indiquent 700.000. Qui a raison?

M. von Gerlach estime que les deux statistiques sont fausses; les Allemands disent qu'un Polonais qui parle les deux langues n'est plus Polonais. Les Mazurs sont Polonais, dit la Pologne. Mais, nous l'avons dit, ils sont Allemands parce que protestants.

Il est bien difficile également de comparer la situation des deux minorités; car, elles ne sont pas de même essence.

Les Allemands de Pologne sont presque tous de la classe aisée. Au contraire, les Polonais résidant en Allemagne sont des gens pauvres qui n'osent pas faire connaître leurs revendications. Peut-être est-ce ce qui explique qu'il y ait 10 fois plus d'éco-

les polonaises enseignant en Allemand que d'écoles allemandes enseignant en polonais. C'est regrettable au point de vue polonais, mais indiscutable; il est plus profitable pour eux de parler allemand.

* * *

Ce sont-là quelques-unes seulement des causes de mésentente entre les deux peuples. Dans le délai assez court dont il dispose, l'orateur ne peut exposer tous les détails de la situation.

S'il a dit, au début, que la question des frontières ne devait pas être abordée avant longtemps, c'est qu'il pense que les frontières ne diviseraient pas les peuples si l'on prenait la peine de les rendre invisibles. En ce qui concerne le corridor, on n'en demandera plus la suppression le jour où on le traversera sans sentir la frontière. Il faut que toute question de prestige soit écartée.

En 1925, lors du premier Congrès international de la Paix, eut lieu une première réunion en vue de créer un Comité permanent comprenant des délégués allemands et polonais pour étudier les moyens d'améliorer la situation. Ce Comité, composé de pacifistes avérés, a fait de la bonne besogne. Mais les partis politiques n'étaient pas touchés. M. von Gerlach, proposa alors à M. Posner, sénateur polonais et animateur de la Ligue polonaise des Droits de l'Homme, d'élargir ce comité. M. Posner lui ménagea une entrevue avec M. Zalesky et ainsi furent créés des Comités parlementaires.

M. von Gerlach considère comme un fait heureux que les partis représentés dans ces comités soient de plus en plus nombreux. Au début, il n'y eut guère que des socialistes et des centristes. Depuis un an, un certain nombre de populistes y sont entrés et, même, le vice-président du Reichstag, auparavant antipolonais acharné, voudrait devenir vice-président du Comité.

La tension diminue. On commence à espérer un rapprochement entre l'Allemagne et la Pologne, grâce avant tout à des associations françaises comme la Ligue. Depuis longtemps, les Français sont gagnés à la cause polonaise. Peut-être serait-il possible de faire une nouvelle triple : France, Allemagne, Pologne. Les mêmes dangers, venant de Russie, menacent les trois pays. Une alliance entre eux ferait faire un grand pas à la Paix; non pas une de ces alliances dites défensives qui ont été le fléau de la diplomatie du passé, mais une entente établie sur une certaine communauté d'intérêts. En effet, toutes les aspirations russes tendent vers le jour où une guerre éclatera entre l'Allemagne et la Pologne. Si la Russie perd cet espoir, la paix est assurée.

Et l'orateur termine par un émouvant appel à ses amis de la France. Cette triple est, peut-être, actuellement une utopie. Mais l'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain, c'est quelque chose qu'on peut réaliser avec de la bonne volonté.

Aider à constituer cette triple, c'est travailler pour l'humanité et pour les Droits de l'Homme, au sens le plus large du mot.

L'orateur est très vivement applaudi.

M. LANGEVIN demande si quelqu'un a des explications à demander à M. von Gerlach.

M. KÆSSLER félicite M. von Gerlach de son exposé dépourvu de tout chauvinisme. Il croit, quant à lui, qu'un plébiscite aurait donné le corridor à la Pologne et il rappelle que toujours cette région a été représentée par des députés protestataires.

Il considère qu'il est dangereux de laisser de côté la question de frontière et il proposerait de la régler par l'établissement d'un couloir allemand à travers le corridor polonais.

M. VON GERLACH a craint que la question du corridor ne fût bien complexe pour un public français. Il n'est donc pas entré dans le détail. Il connaît bien cette région, sa famille y ayant été propriétaire et il n'oserait pas être aussi affirmatif que M. Kæssler. La Cachoubie, en effet, est polonaise. Mais entre la Posnanie et la Cachoubie, il y a d'autres circonscriptions dont la majorité est douteuse. C'est pourquoi il estime qu'un plébiscite eût été nécessaire.

Il accepterait très volontiers l'établissement d'un couloir allemand à travers le corridor si la Pologne voulait en étudier le principe. Il faudrait y préparer l'opinion par des articles de presse et des conférences. Il y aiderait volontiers.

M. CHARLES RICHEL dit que la question de frontière pourrait être réglée par la suppression des douanes et des passeports et l'établissement des Etats-Unis d'Europe.

* * *

M. S. AUBACH déclare que c'est la première fois qu'il a le plaisir d'entendre un orateur allemand traiter la question des rapports entre l'Allemagne et la Pologne avec autant d'impartialité. Il félicite et remercie l'orateur.

Il estime qu'un plébiscite était impossible, il aurait été certainement faussé. La Pologne était dans une situation difficile; l'Allemagne, au contraire, commençait à rétablir sa force et ses influences. Si les Alliés ont donné le corridor à la Pologne, c'est qu'ils avaient en mains des documents irréfutables, notamment les cartes de l'Etat-major allemand qui indiquaient que la majorité y est polonaise.

D'ailleurs, historiquement, le corridor est polonais.

De plus, il est inexact que les Allemands aient à subir des vexations en traversant le corridor. Il l'a traversé quatre fois. Or, si son passeport a été visité en Belgique et en Allemagne, dès qu'il eut quitté Berlin, il ne fut plus contrôlé. Le corridor choque peut-être les nationalistes allemands, mais il ne peut pas choquer les démocrates allemands. Une preuve qu'il ne gêne pas les communications, c'est que le tribunal institué pour juger les litiges n'a pas siégé une seule fois.

M. AUBACH n'est pas aussi optimiste que l'orateur en ce qui concerne l'amélioration des relations entre l'Allemagne et la Pologne. S'il rend hommage aux sentiments pacifiques de M. von Gerlach, il a entendu un autre pacifiste, M. Quidde parler de la paix pendant toute une heure sans faire

allusion à la Pologne. Cela l'inquiète et lui fait craindre que ceux qui pensent comme M. von Gerlach ne soient pas très nombreux en Allemagne.

De plus, les incidents qui se sont déroulés à Oppeln, ou des artistes polonais, venus pour donner des représentations théâtrales, ont été massacrés par de jeunes nationalistes, montrent bien que les sentiments des Allemands à l'égard des Polonais sont loin de correspondre aux idées que professe M. von Gerlach.

Enfin, il aimerait connaître l'opinion de l'orateur sur le Locarno de l'Est.

Après avoir entendu M. le D^r SOREL et M. HADAMARD, membre du Comité Central, M. VON GERLACH répond à M. Aubach.

S'il n'a pas parlé des incidents d'Oppeln, c'est qu'il est difficile de traiter en une heure une question aussi complexe que celle des rapports entre l'Allemagne et la Pologne et qu'il a dû s'abstenir de tous détails. D'ailleurs, ces incidents, tout regrettables qu'ils soient, n'ont pas l'importance que leur donne M. Aubach. Il est vrai que des artistes polonais ont été maltraités par les « Chevaliers de la Croix Gammée ». Mais cette bande nationaliste ne maltraite pas seulement les Polonais, mais aussi les pacifistes. Ils constituent une minorité bruyante comparable aux « Camelots du Roy ». Mais parce qu'il arrive que les « Camelots » maltraitent les orateurs allemands qui viennent en France, niera-t-on que des relations amicales tendent à s'établir entre les deux pays ?

Quant au plébiscite en Haute-Silésie, il est exact qu'il a été faussé en partie. Mais s'il y a eu des actes de pression de la part des Allemands, il y a eu des actes de corruption du côté polonais. La Commission interalliée a jugé et sa décision ne peut être contestée.

En ce qui concerne le corridor, il est vrai que pendant des siècles, il a appartenu à la Pologne. C'est en vertu du même « argument historique que la presse pangermaniste revendiquait Namur, Dunkerque, etc. ».

S'il n'a pas donné son opinion personnelle sur le Locarno de l'Est, c'est qu'à son avis, il importait surtout d'expliquer l'opinion de la majorité. Personnellement, il approuverait un acte de ce genre. Pourtant s'il était ministre, il ne le proposerait pas parce qu'il serait immédiatement renversé. Il faut du temps pour arriver à des choses de ce genre. « L'homme de la rue » en Allemagne, n'est pas un pacifiste convaincu. Mais il existe une minorité pacifique qui s'accroît peu à peu.

M. von Gerlach désire, lui aussi, de tout son cœur les Etats-Unis d'Europe. Mais cela c'est l'avenir. Il s'est borné dans sa causerie à parler des intérêts d'aujourd'hui. Or, ce qu'il faut, aujourd'hui, c'est terminer la guerre économique entre l'Allemagne et la Pologne — et pour cela, remplacer immédiatement le chef de la délégation allemande. — C'est préparer, ainsi, une triple économie entre la France l'Allemagne et la Pologne. On préparera ainsi les Etats-Unis d'Europe.

Madame Ménard-Dorian

(Suite de la page 485)

geoise, de lignée révoltée, fut Mme Ménard-Dorian, c'est d'avoir été, et de plus en plus, inflexiblement à l'extrême-gauche.

Fille de l'amiral Dorian, membre du gouvernement provisoire pendant le siège de 1870, elle donna asile, dans la maison du ministre, son père — où pouvait-on être mieux caché? — à Gustave Florens, traqué par la police, au lendemain du 31 octobre.

Sous l'Ordre moral, elle est l'amie de Gambetta ; plus tard, de Clemenceau ; et, après Clemenceau, des premiers socialistes : merveilleusement fidèle à ses amis, quand ses amis restaient fidèles à eux-mêmes, mais rompant avec eux, les rayant impitoyablement de ses papiers lorsqu'elle les voyait, à un moment donné, fléchir, glisser à droite, pactiser ou compromettre avec ce qu'elle haïssait le plus au monde : les puissances de domination, spirituelles ou temporelles.

Car, cette femme, si exquisément bonne, savait haïr autant qu'elle savait aimer.

Dans ce monde d'aujourd'hui, où la démocratie et le socialisme ne reconnaissent peut-être pas assez dans leurs ennemis actuels leurs ennemis de toujours, elle gardait la haine du prêtre et du galonné ; elle restait passionnément hostile, dans son âme d'anticléricale, de dreyfusarde, de républicaine, à tout ce qui lui rappelait l'« alliance du trône et de l'autel », du « sabre et du goupillon ».

Je souriais un peu, lorsque lui parlant d'un prêtre de mes amis, d'ailleurs démocrate et moderniste, je m'entendais dire : « Un curé ? Vous parlez à des curés ? Je n'ai jamais, moi, parlé à un curé ! »

Je m'étais étonné, jadis, avant la guerre, de voir en bonne place, sur sa table de travail, une plaquette de bronze où elle avait fait graver — et c'était, comme tout ce qu'il y avait autour d'elle, une œuvre d'art — la tête de Charles I^{er}, tranchée par la hache, la tête de Louis XVI, tombée sous le couperet, avec, dans un troisième cadre, cette inscription : « A qui le tour ? »

Le tour du tsar Nicolas est venu lorsque la guerre mondiale a déchainé la révolution russe. Mais, en même temps qu'Aline Ménard-Dorian recevait ainsi la réponse sanglante, surgissaient, des ruines même du vieux monde, de nouveaux ennemis, de nouvelles menaces pour la liberté et le droit humain.

Cette fois encore, et plus que jamais, Mme Ménard fut à l'extrême gauche.

Elle devint, de toute son âme, socialiste et internationaliste. Son salon se mua en asile et en quartier général politique. La vieille *Faisanderie*, symboliquement encerclée par des immeubles de rapport, qui la dominent et bientôt l'écraseront, resta, jusqu'aux derniers jours, la *Maison des Proscrits*, le Foyer des victimes de la réaction internationale.

Kerensky, Tseretelli s'y rencontraient, s'y rencontrèrent, avec Matteotti, avec Amendola, avec Turati, Modigliani et Treves ; avec des révolutionnaires hongrois comme Pedzl, l'ancien ministre de la guerre de Carolyi ; avec des agrariens chassés de Bulgarie après l'assassinat de Stamboulisky ; avec ceux aussi qui, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, travaillent pour la paix, luttent contre le fascisme, sont de cœur avec les souffrants de l'Internationale.

Pour ces hommes, « *Granée* » fut vraiment la Grand' Mère.

Avec elle disparaît quelque chose que nous ne remplacerons pas.

LA CAPITALISATION CONTRE L'ÉPARGNE

Par Joseph MASSA

Diverses interventions de parlementaires, en mars et en juin, ont attiré l'attention du public sur l'insuffisante protection de l'épargne. Quelques députés ont précisé à la Chambre les abus du « démarchage » des Sociétés de Capitalisation dans les villes et dans les campagnes. Le rôle de ces Sociétés vis-à-vis de l'épargne a été évoqué ces jours derniers devant la Commission des assurances et de la prévoyance sociales. Un projet de loi sera très prochainement soumis au Parlement.

Nous avons estimé qu'il était de notre devoir de renseigner les ligueurs sur la délicate et brûlante question de la capitalisation en France.

Organisée avec science et méthode, la capitalisation a pénétré partout, grâce à d'innombrables courtiers qui font miroiter aux futurs adhérents la possibilité du remboursement d'un titre souscrit. Elle se plait à être confondue avec l'assurance, et beaucoup de sociétés de capitalisation ont créé des branches d'assurances-vie, accidents, tandis que des compagnies d'assurances-incendie ou vie ont créé une société de capitalisation du même nom. La confusion entre l'assurance et la capitalisation est donc facile; disons qu'elle est voulue et entretenue, dans le pays et au Parlement.

Il ne nous est pas possible, dans un court article, d'exposer toute l'inutilité, toute l'immoralité de la capitalisation, qui n'assure rien et enrichit ses dirigeants. Un court aperçu historique est cependant nécessaire pour bien poser le problème.

Un peu d'histoire

La capitalisation est née en France vers 1850. Elle a été, au début, une sorte d'association en participation entre adhérents. Les tirages étaient effectués trois fois par an et les numéros, tirés par un enfant, étaient remboursés à 100 francs. La loterie entre adhérents est donc à la base de la capitalisation.

Vers 1869, de multiples sociétés s'occupant de la même combinaison (tirages entre adhérents) se constituèrent à Paris. Toutefois, les titres avaient une durée de quatre-vingt dix-neuf ans, mais les remboursements se pratiquaient toujours par voie de tirage au sort. La gestion de la plupart de ces sociétés fut si défectueuse que les 9/10^e sombrèrent dans la faillite, la banqueroute ou l'escroquerie.

Vers 1880, d'autres sociétés virent le jour à Paris et dans les grandes villes de province. Qu'il nous suffise de citer quelques noms de sociétés et la date de leur arrêt de mort, pour montrer l'étendue du mal :

L'Assurance Financière. Paris, 1875 (liquidée en 1888).

L'Assurance du Peuple. Paris, 1890 (liquidée en 1894).

L'Avenir des Familles. Lyon, 1880 (en faillite en 1896).

La Banque Lyonnaise de Capitalisation (en faillite en 1905).

La Caisse Mutuelle. Lyon, 1891 (dissoute par arrêt du Conseil d'Etat de 1910).

Le Capital. Lyon, 1886 (frappé de nullité par un arrêt de la Cour de Cassation de 1910).

L'Épargne Lyonnaise. Lyon, 1886 (liquidée en 1895).

La Gratuite. Paris, 1902 (en faillite en 1903).

La Société Mutuelle Française. Lyon, 1888 (liquidée en 1914).

La Renaissance. Lisieux, 1902 (en faillite en 1909), etc., etc..

Malgré ces faillites et ces liquidations forcées, de multiples sociétés continuaient à se fonder, et, à la veille de la loi du 19 décembre 1907, qui, pour la première fois depuis près de soixante ans, allait enfin les réglementer, l'épargne française fut mise en coupe réglée par d'innombrables aigrefins.

Je me demande anxieusement ce que sont devenus les milliers de contrats de quatre-vingt dix-neuf ans, non sortis aux tirages, souscrits entre 1880 et 1907, et où sont allés finir les millions ainsi versés par les adhérents de ces nombreuses sociétés.

La loi du 19 décembre 1907

Ce n'est donc que cinquante ans après l'apparition de ces sociétés de capitalisation que le législateur français s'occupe de les réglementer et de les contrôler. La loi de 1907 est la première qui intervient. Il faut dire que les sociétés, déjà organisées et bien installées, se défendaient. Depuis 1902 jusqu'en 1907, elles ont fait échec au législateur. Mais la merveilleuse ténacité et la droiture incomparable de MM. Mirman, député de la Marne; Trouillot, ministre du Commerce, et Bonnevay, député de Lyon (où ces entreprises avaient fait tant de victimes), eurent enfin raison de la résistance et de la coalition de ces sociétés.

La loi de 1907 eut un triple but :

1° Sauvegarder les fonds des épargnants par la création de réserves mathématiques;

2° Faire contrôler ces sociétés;

3° Limiter la durée des polices à cinquante ans.

Nous devons nous réjouir de cette loi qui a mis fin, dans une très faible mesure, à des abus intolérables.

Modifiée en 1917 et en 1921, cette loi a besoin de nouvelles et profondes modifications. Aussi, importe-t-il que les problèmes que soulève la capitalisation soient connus et étudiés, que des vœux soient émis par ceux qui dirigent l'opinion et qu'une réglementation nouvelle et stricte apparaisse dans la prochaine loi.

La puissance des sociétés

On connaît bien, à Paris, dans les milieux financiers et d'assurances, quelle est la puissance politique et financière de ces sociétés. Il est impossible de faire paraître un article contre elles dans un grand quotidien de la capitale. Et l'on nous a promis les pires désagréments pour avoir eu le courage d'en démasquer quelques-unes.

Disons, d'abord, que le « mur d'argent » de la Grande Banque — qui n'est pas un mythe — nous paraît une pâle copie de l'organisation financière de la capitalisation. Celle-ci est une véritable mine de diamant pour ceux qui y ont des intérêts (actions ou parts de fondateurs), pour ceux qui dirigent les opérations de ces sociétés (directeur et administrateurs). Et cet enrichissement d'où provient-il? Uniquement de prélèvements sur les commissions, c'est-à-dire d'une nouvelle espèce de dime retenue au profit des conseils d'administration. En effet, les frais dits de gestion varient de 10 à 35 % sur tous les versements effectués par les adhérents. Songez que certaines sociétés, comme telle société du Nord, ont émis des titres de 100.000 francs, ou comme telle caisse parisienne des titres de 60.000 francs, et que si le Parlement n'y met un terme nous assisterons, dans quelques années, à l'émission de titres de 500.000 francs à un million!

Ajoutons que les sociétés de capitalisation, si florissantes en 1929, par notre faute et notre lâcheté, sont syndiquées entre elles... pour se défendre et pour faire échec au législateur, s'il avait des velléités de restreindre leur activité ou de s'immiscer dans leur gestion.

Quelques principes

Le drainage actuel de l'épargne vers les coffres-forts de ces sociétés nous oblige à poser ici quelques principes. Nous ne faisons qu'effleurer la question très complexe de la capitalisation. Nous serons donc bref et précis.

1° Le contrôle, à notre avis, restera purement illusoire tant qu'une loi ne limitera pas les participations scandaleuses et indignes d'une démocratie, que perçoivent les dirigeants de certaines sociétés. J. sais tel directeur qui touche, en commissions et gratifications, près de 3 millions par an. Je connais une société, à Paris, qui distribue à ses 7 directeurs plus de 7 millions par an, 1 million chacun;

2° Il importe de limiter à dix ans la durée maxima des contrats et de prohiber l'adhésion des vieillards. Or, il y a des sociétés qui font souscrire des contrats de trente-trois ans à des vieillards de 75 ans;

3° Le montant intégral des contrats suspendus, résiliés et périmés devrait obligatoirement être réparti entre les œuvres de bienfaisance, d'assistance à l'enfance ou aux vieillards, d'aide aux familles nombreuses, etc., tandis que, depuis soixante ans, il enrichit les conseils d'administration.

L'Etat doit d'autant plus légiférer ici que la loi sur les assurances sociales va augmenter les

charges du pays. Une épuration du compte « contrats résiliés » peut faire sortir des millions.

4° Le contrat doit toujours être la propriété de l'adhérent. Si celui-ci désire retrouver ses versements, il faut que la société soit tenue de lui restituer l'intégralité des cotisations versées.

5° La loi du 21 mai 1836 a interdit les loteries en France. Cette loi est toujours en vigueur. Les tirages ne devraient pas être tolérés.

Ces cinq principes paraissent indiscutables et d'élémentaire justice. Que le Parlement en insère l'esprit dans un texte législatif et, personnellement, je me déclarerai partisan de la capitalisation... sans tirage et sans loterie.

Des milliards sont drainés

Les hebdomadaires de l'assurance, au nombre de quatre ou cinq, à Paris, sont en extase devant la prospérité colossale des entreprises de capitalisation.

Nous sommes loin de partager cette admiration et nous croyons fermement la prospérité de ces affaires contraire aux intérêts du pays. Chaque année, en effet, des millions de Français s'engagent pendant trente-deux ans, par exemple, dans le contrat le plus répandu d'une société des plus connues. Combien d'entre eux sont sûrs d'assister au remboursement de leur titre? Car le tirage est un bluff, si nous en croyons les chiffres donnés par *l'Assurance Moderne* (numéro du 31 mai 1928, page 289): 1 titre remboursé mensuellement sur 7.230 pour tel titre (durée trente-deux ans) et 1 titre sur 30.492 pour tel autre titre (durée trente-deux ans).

Cette proportion n'est connue que par ceux qui cherchent à démasquer la capitalisation. Le gros public et le naïf souscripteur ignorent tout. Mais revenons aux milliards souscrits.

La revue *La Prime*, du 1^{er} octobre 1928, nous donne les résultats de 36 sociétés de capitalisation pour l'année 1927. L'une dépasse largement le milliard et demi, une autre atteint près de 800 millions, etc. Le total des souscriptions atteint 4.711.420.200 francs. Lisez bien: 4 milliards 711 millions!

Quant au montant des primes versées en 1927 il dépasse 500 millions de francs.

Les « carnets de reçus » sans contrat, les résiliations, les promesses fallacieuses...

Les abus, en ce domaine, sont innombrables, et un volume ne suffirait pas à les relever. Abus du démarchage menteur; abus du remplacement des contrats expirés en nouveaux titres de trente-trois ans; abus du « carnet de reçus » sans contrat; abus des contrats résiliés; abus des directions incompétentes; abus des gestions parasites; abus du « chargement » des contrats; abus des frais généraux; abus des pourcentages de commissions; abus des promesses fallacieuses aux souscripteurs, etc.

Car, la capitalisation, fondée sur l'ignorance et la crédulité des masses, doit sa vigueur actuelle à un démarchage sans scrupules. Quand, un jour,

on écrira l'histoire du démarchage financier et véritablement *argentifère* d'après-guerre, la capitalisation aura sa place d'honneur, la première.

Les démarcheurs ont ici la partie belle: ils affirment à l'adhérent que le titre souscrit aura une chance sur 10 ou sur 20 de sortir au tirage. Or, la proportion des titres gagnant à la « loterie » dépend d'une foule d'éléments que seuls les rares connaisseurs apprécient et que l'adhérent ignore.

Les démarcheurs ne respectent même pas l'âge. Nous savons que tel adhérent de 78 ans a souscrit un titre de vingt-cinq ans. Et la loi étant muette sur ce point, tout est permis, toléré; et personne n'interviendra.

Les démarcheurs, enfin, remettent un simple reçu du montant de la première cotisation, et le souscripteur de tel titre est lié pendant trente-trois ans sans connaître: 1° que son titre n'aura aucune valeur avant 24 ou 36 mois de versements; 2° qu'une clause du contrat donnera la propriété de son titre à la société si les versements sont suspendus avant deux ou trois ans.

Qu'une maladie, une catastrophe l'empêchent de verser, et notre adhérent aura capitalisé pour les sept administrateurs de la puissante société!

La loi qui tolère de tels abus est une loi inique!

* * *

Arrivons à la valeur de rachat du contrat. Prenons quelques exemples concrets et donnons des chiffres pour bien édifier nos lecteurs.

1° Une société de province promet 100.000 francs au bout de trente-trois ans avec un versement mensuel de 200 francs.

Avant deux ans, par exemple au 23^e mois, vous aurez versé 4.600 francs: votre contrat vaudra... zéro.

Après deux ans: valeur de rachat 2.000 francs; versements: 4.800 francs, perte: plus de 60 %.

Après cinq ans: valeur de rachat 8.600 francs; versements: 12.000 francs.

Après quatorze ans: valeur de rachat 34.200 francs; versements: 33.600 francs.

C'est donc à la quatorzième année que la valeur de rachat est à peu près égale aux versements.

Le malheureux adhérent a donc versé pendant quatorze ans des sommes qu'il retrouve enfin sans aucune majoration d'intérêts;

2° Une autre société, à Paris, dans sa combinaison D (trente-trois ans) avec des versements de 20 francs par mois, promet:

Après deux ans: valeur de rachat: zéro (tout est perdu)

Après trois ans: valeur de rachat: 292 francs; versements: 720 francs.

Après dix ans: valeur de rachat: 1.796 francs; versements: 1.680 francs.

Ce n'est donc qu'à la 10^e année que notre malheureux et imprévoyant adhérent retrouve les sommes versées;

3° Une troisième caisse, à Paris, a émis un titre de 7.500 francs, payable 25 francs par mois pendant vingt ans. Elle a supprimé la valeur de rachat qu'elle a remplacée par une valeur de

réduction payable après vingt ans, c'est-à-dire à l'expiration du contrat.

Tout ce que l'adhérent verse à cette société ne pourra être touché qu'après vingt ans. Qu'une maladie l'oblige à cesser les versements et à mourir... la société ne payera qu'après la 20^e année!

Comment qualifier la loi qui permet une telle spoliation de l'adhérent?

Encore des abus :

chargement, frais de gestion, etc.

Tous les contrats contiennent un article conçu à peu près en ces termes: « Pour participer aux tirages, le porteur devra payer régulièrement les cotisations à leur échéance... Si les cotisations des deux premières années n'ont pas été entièrement payées, le Bon sera annulé et les sommes versées resteront acquises à la société. »

Nous affirmons encore que cette absorption des versements au profit de la société est inadmissible. L'adhérent n'aurait donc épargné, pendant deux ans, que pour... la société. N'y a-t-il pas là une escroquerie légale?

Connaissez-vous le « chargement » des bons? Sans doute non.

Le chargement... c'est le pourcentage qui grève le capital souscrit et qui va de 10 % à 30 % et même davantage. Il est des sociétés de capitalisation qui commencent par prélever le chargement... le restant sera pour les adhérents. Ainsi, un contrat de 100.000 francs pourra, avec une moyenne de chargement de 20 %, être d'abord grevé de 20.000 francs au profit de la direction. Le solde sera remis à l'adhérent, un jour, à l'expiration du contrat. Le contrôle du Ministère du Travail laisse faire: la loi dans son laconisme, ici encore, n'a rien prévu.

Citons, maintenant, cet exemple merveilleux et tout nouveau, pour bien vous édifier. Il s'agit d'une société mutuelle qui sévit dans le Midi de la France.

Voici le montant des frais de gestion en 1927:

- | | |
|--|--------------|
| 1° Amortissement des frais de 1 ^{er} amortissement ; | } 451.727 45 |
| 2° Frais de bureau, publicité, surveillance, etc. ; | |
| 3° Traitement et indemnité du Directeur ; | |
| 4° Appointements et gratifications au personnel ; | |
| 5° Indemnités aux Administrateurs ; | |
| 6° Indemnités aux Commissaires de surveillance, de contrôle, des comptes ; | |
| 7° Commissions aux Agents ; | |
| 8° Intérêts et dividendes aux porteurs de part : a) de 1 ^{er} versement ; | |
| b) de garantie ; | |
| 9° Versement au fond de réserves ; | |

Ce total formidable de 451.727 francs est donné sans explication, sans aucun décompte. Il a été transmis tel quel au contrôle... et le contrôle n'a soulevé aucune objection.

De multiples sociétés envoient ainsi des chiffres globaux sans être décomposés en leurs divers postes... le contrôle ferme les yeux!

Il y a là une carence inadmissible que nous dénonçons.

Il faudrait maintenant nous étendre sur les « sociétés de gestion » qui gèrent parfois telles caisses, sur la fallacieuse affiche « *Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat* », que nous voyons au frontispice des sociétés de capitalisation...

Il faudrait parler longuement des sociétés filiales qui absorbent et dilapident une partie des bénéfices et permettent de caser et de payer grassement les amis et les parents des administrateurs. Telle entreprise, à Paris, et non des moindres que nous avons dénoncée dans la *Tribune* a le record des filiales... et des filiales déficitaires!

Il faudrait enfin insister sur les pourcentages scandaleux que s'octroient les conseils d'administration et envisager ici encore une réglementation stricte; car, peut-on admettre dans une démocratie, que, par exemple, le directeur de telle « caisse » prélève en commissions et honoraires près de 3 millions par an?

Mais nous n'en finirions jamais, si nous voulions bien regarder derrière le frontispice de la capitalisation et pénétrer dans les comptes....

Ce que rapportent les contrats résiliés ou rachetés

Nous allons pénétrer dans les comptes de quelques-unes de ces sociétés sur lesquelles il y aurait tant à dire. Nous avons tout dernièrement exposé nos doléances à un parlementaire très connu, membre de la Commission des assurances sociales, qui ne pouvait pas être renseigné sur certains points délicats. Voici sa réponse lapidaire: « Il y a de véritables bandits dans la capitalisation. » Nous avons ajouté: « Et il y a plus de soixante ans que ces bandits opèrent partout en France... sans être inquiétés. »

Il est vrai que peu de parlementaires connaissent la capitalisation et sont en mesure de considérer tout le mal qu'elle a fait à l'épargne française.

Arrêtons-nous, pour finir, aux *contrats résiliés et aux contrats rachetés*. Un contrat résilié est celui qui a dû être abandonné par l'adhérent qui n'a pas pu continuer ses versements. Un contrat racheté est celui qui est remboursé à l'adhérent nécessairement ou... renseigné, mais avec une grosse perte: en effet, c'est généralement vers la 10^e ou la 15^e année de versements que la valeur de rachat est égale aux versements effectués.

Prenons deux exemples:

1^o La société A, à Paris, d'après ses propres comptes rendus pour 1927, a vu plus de 70.000 contrats rachetés ou résiliés et représentant une valeur de près de 300 millions de francs.

La société B a vu, dans la même année, environ 32.000 contrats résiliés ou rachetés, pour une valeur d'environ 200 millions, soit, en chiffres ronds, 100.000 contrats et près de 500 millions de francs.

La conclusion est effarante et cependant vraie. La somme de 500 millions de francs mériterait

une longue explication, difficile à réduire en quelques lignes. Cette somme, pour ces deux sociétés, représente une forte sortie d'argent; mais il faut dépouiller ce total d'un prélèvement colossal, de commissions multipliées, etc... laissant des bénéfices fantastiques aux deux conseils d'administration. Et l'Etat n'a pas le droit de prélever un centime sur ces bénéfices! Et la loi ne dit pas que le montant des contrats résiliés devrait être intégralement restitué aux adhérents nécessiteux! Ici encore le contrôle du Ministère du Travail est impuissant parce que la loi est incomplète.

Quiconque essaie de voir clair en cette affaire reste un isolé. S'il prend la plume, il est traduit devant les tribunaux civil ou correctionnel pour avoir osé jeter bas le voile qui cache les turpitudes de la capitalisation. Faut-il se taire? Notre devoir est de crier bien haut la vérité, afin que le principe de notre vie demeure toujours: « *Il faut aller au vrai avec toute son âme.* »

Conclusion

Elle sera simple et brève.

La capitalisation est née et s'est développée en France.

Elle n'a pu traverser ni le Rhin, ni les Alpes, ni les Pyrénées.

L'Espagne, où cependant la loterie est admise, lui a fermé ses frontières, parce que la capitalisation, étant une loterie, ne pouvait pas concurrencer l'Etat.

L'Italie, berceau de la loterie, ou « lotto » napolitain, pays où fleurissaient les jeux de hasard, n'a pas accepté l'intrusion des sociétés de capitalisation. La Suisse, la Belgique, l'Allemagne, ont dédaigneusement empêché les grosses entreprises françaises, draineuses de l'épargne, de s'installer.

Hors de France, nous ne voyons qu'une seule nation où la capitalisation a obtenu droit de cité et a prospéré: la Chine.

Oui, la Chine — comme la France — l'a laissée s'acclimater: des comptoirs ont été ouverts à Shang-Hai.

La capitalisation est donc française par essence; l'étranger, sauf la Chine, nous la laisse et lui ferme ses frontières.

Le Parlement a permis qu'elle grandisse et acquière une puissance qui risque de constituer un Etat dans l'Etat.

Il y a plus de soixante ans que l'épargne française est pillée. A quand la fin de cette escroquerie légale?

JOSEPH MASSA,

Nous tenons à signaler à nos lecteurs que la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse, qui dépend de la Caisse des Dépôts et Consignations, pratique dans des conditions de sécurité absolues toutes les formes de capitalisation.

L'épargnant verse ce qu'il veut, quand il veut, il peut interrompre ses versements sans être déchu de ses droits. De plus, les tarifs de la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse sont plus avantageux que ceux de n'importe quelle Compagnie.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 4 juillet 1929

COMITÉ

Présidence de M. Victor Basch

Étaient présents: MM. Victor Basch, président; A.-F. Herold et Sicard de Plauzoles, vice-présidents; Henri Guernut, secrétaire général; Roger Picard, trésorier général; Bayet, Baylet, Besnard, Jean Bon, Chailaye, Chenevier Hersant, Kahn, Lafont, Prudhommeaux, Rouquès et Rucart.

Excusés: MM. Barthélemy, Boulanger, Gamard, L.-V. Meunier, Esinger, Perdon.

Ménard-Dorian (Mort de Mme). — M. Victor Basch, en ouvrant la séance, fait part officiellement au Comité de la mort de Mme Ménard-Dorian, vice-présidente. Il indique combien cette perte est cruelle, non seulement pour la Ligue française, mais pour la Ligue internationale.

Mme Ménard-Dorian n'a pas voulu d'obsèques, aucun ami ne l'a accompagnée et la Ligue, empêchée de lui rendre un public hommage, ne pourra que publier dans les Cahiers quelques pages de souvenirs et de regrets. (Voir p. 436 et 466.) Mme Ménard-Dorian est irremplaçable auprès de ces émigrés à qui elle avait ouvert son foyer, qu'elle accueillait avec une si grande générosité de cœur.

De nombreuses lettres sont parvenues à la Ligue, exprimant la douleur de ceux qu'elle a aidés ou secourus, des délégués des Ligues étrangères, de ceux qui l'ont connue. Des extraits de ces lettres seront publiés.

Quelqu'un d'autre devra assumer la triple tâche que remplissait Mme Ménard-Dorian au Comité Central, à la vice-présidence de la Ligue, au secrétariat général de la Ligue internationale, lui succéder, sinon la remplacer, et faire ce qu'elle aurait fait, si elle avait été là!

Des propositions seront soumises au Comité en octobre.

Organisation de la paix. — Le Comité a été saisi d'une proposition de résolution de M. Guernut sur la ratification de l'acte d'arbitrage, d'une seconde proposition de M. Guernut sur le protocole et d'un projet de pétition de M. Chailaye qui ont été envoyés en même temps que la convocation.

1° **L'arbitrage.** — Voici le texte du projet de M. Guernut:

Le Comité Central,

Considérant que le Congrès de Rennes lui a donné mandat d'être attentif aux événements et de chercher à l'occasion de chacun d'eux à avancer les chances d'une paix réelle;

Considérant que la Chambre est saisie d'un « projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à adhérer à l'acte général d'arbitrage pour le règlement pacifique des différends internationaux », adopté le 26 décembre 1928 par l'Assemblée de la Société des Nations, que cet acte d'arbitrage est valable pour tous les conflits et que toutes les nations peuvent y adhérer.

Demande au Parlement d'examiner d'urgence ce projet et d'accorder d'urgence cette autorisation.

Considérant que ce projet du Gouvernement français

comporte deux réserves; qu'en particulier, il enlève à la procédure prévue:

1° Les conventions de conciliation, de règlement judiciaire ou d'arbitrage, déjà conclues ou à conclure par le Gouvernement de la République;

2° Les différends qui touchent aux traités existants, au régime politique et économique de l'Etat ou à l'organisation de la défense nationale et qui sont soumis par l'une ou l'autre partie, au Conseil de la Société des Nations;

Considérant qu'il n'est point de question internationale qui ne touche soit aux traités existants, soit au régime politique ou économique de l'Etat, soit à l'organisation de la défense nationale;

Qu'il suffirait donc pour échapper à l'obligation prévue par l'acte d'arbitrage, d'avoir conclu ou de conclure avec d'autres Etats, des conventions moins strictes; ou de soumettre le différend au Conseil de la Société des Nations qui requiert pour statuer une unanimité difficile à obtenir;

Considérant que ces réserves diminuent de façon considérable la portée de l'acte proposé;

Prie le Parlement de les écarter expressément; Estime au contraire que loin de comporter des réserves l'acte d'arbitrage appelle une adhésion et notamment que lorsque les différends déjés au Conseil de la Société des Nations n'auront pas été l'objet d'un règlement unanime, ils devront être soumis à l'arbitrage prévu par l'acte, de telle sorte que tout différend, quel qu'il soit, entre la France et une autre nation, soit toujours assuré d'être résolu par une procédure de paix.

M. Guernut rappelle que le ministre des Affaires étrangères, en soumettant aux Chambres le projet de loi « tendant à autoriser le Gouvernement à adhérer à l'acte général d'arbitrage », a entouré cette autorisation de réserves qui en diminuent singulièrement la portée. Bien que battu devant la Commission des Affaires étrangères, où M. Guernut a obtenu un vote unanime, M. Briand a maintenu ses réserves. Il a fait valoir qu'il était des cas où on ne pouvait accepter d'incliner la souveraineté du pays devant une décision d'arbitrage: « Si, par exemple, a-t-il dit, l'Allemagne entendait poser la question d'Alsace, la France n'aurait pas à recourir à l'arbitrage. » Mais on peut répondre à cet argument qu'un arbitrage discret vaut encore mieux qu'une offensive diplomatique au grand jour; que l'arbitrage ne pouvant s'exercer que dans le cadre des traités existants, l'arbitre serait tenu de se déclarer incompétent et de reconnaître la pleine et entière souveraineté de la France sur l'Alsace et que cette décision renforcerait, au lieu de la diminuer, l'autorité de notre pays.

M. Briand reconnaît, d'ailleurs, qu'il a lui-même accepté de soumettre à l'arbitrage la question des zones franches qui est, à la fois, politique et économique. Alors, demande M. Guernut, à quoi bon inscrire des réserves? Puisque, en réalité, le Gouvernement français fait confiance, en toute conjoncture, à l'arbitrage, pourquoi hésiter à le proclamer?

M. Prudhommeaux indique que la question a été exposée en province dans de grands meetings, devant de nombreux auditeurs. L'opinion publique est bien préparée à la ratification de l'acte d'arbitrage.

Le Comité adopte à l'unanimité le texte proposé par M. Guernut et décide d'organiser un meeting, à Paris, au mois d'octobre.

2° **Le Protocole.** — M. Guernut donne lecture de l'ordre du jour suivant:

Le Comité Central,

Rappelant les décisions antérieures de ses Congrès, Considérant qu'il n'y a point de paix possible sans désarmement;

Considérant que le désarmement ne peut être réalisé aussi longtemps que les Etats n'auront pas conscience que leur sécurité est assurée;

Considérant que la sécurité des Etats ne peut être assurée aussi longtemps que les conflits inévitables qui surgiront entre eux, ne seront pas réglés par un arbitrage souverain;

Considérant que l'arbitrage même apparaîtra comme vain aussi longtemps que les sanctions prononcées par les arbitres ne seront point appliquées de façon certaine,

Et qu'en conséquence, toute espérance de paix est suspendue à l'organisation d'une mutualité des Nations, qui se coalise contre l'agresseur et assiste la victime;

Considérant que ces principes, posés et défendus de tous temps par la Ligue des Droits de l'Homme, ont été inscrits dans le Protocole proposé par le Gouvernement français en 1924;

Considérant qu'à ce Protocole, M. Mac Donald avait fait adhésion; que l'avènement au pouvoir du Gouvernement travailliste en Angleterre, permet d'espérer que l'idée en sera reprise et soutenue avec vigueur;

Demande au Gouvernement français de mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de Genève, l'examen nouveau du Protocole.

Prie toutes les sections de la Ligue et toutes les Ligues sœurs de faire campagne pour qu'une opinion publique ardente et pressante en impose l'exécution.

M. Challaye demande au Comité de repousser cet ordre du jour. Le Protocole n'est qu'un moyen de retarder indéfiniment le désarmement. La sécurité n'est pas quelque chose d'objectif; c'est un état d'âme qui dépend de la presse vénale, du gouvernement et des capitalistes.

On ne peut faire dépendre le désarmement de la sécurité. Les travaillistes anglais ne sont plus partisans aujourd'hui du Protocole mais de l'arbitrage généralisé et du désarmement; on peut rappeler à M. Mac Donald sa position d'autrefois, on ne doit pas oublier qu'il a évolué. La campagne pour le Protocole est une manœuvre contre le désarmement et la Ligue n'y doit pas participer. Le Protocole ne dépend pas de nous, le désarmement en dépend. Rien ne nous empêche de désarmer isolément.

M. Challaye donne lecture de la résolution votée au Congrès (p. 226) et montre que le Congrès a mis les deux actions en parallèle sans subordonner le désarmement au Protocole.

M. Prudhommeaux objecte que pas plus aujourd'hui qu'hier, le Comité ne fait dépendre le désarmement du Protocole.

M. Challaye donne lecture du contre-projet suivant qu'il oppose au texte proposé par M. Guernut :

Le Comité Central,

Rappelant la résolution votée au Congrès de Rennes;

Considérant qu'en dehors même de la Société des Nations, des accords engagés entre nombre d'Etats de première importance, — comme l'accord de Locarno, le Pacte de Paris, le Pacte Oriental de mise hors la loi de la guerre, quelques traités bilatéraux d'arbitrage, — ont sensiblement réduit les risques de guerre;

Considérant qu'ainsi la sécurité est en avance sur le désarmement.

Estime le moment venu d'accorder une première satisfaction à l'attente anxieuse des Peuples en réalisant sans délai une première étape de la réduction générale des armements;

Se refuse, dès lors, catégoriquement à admettre que le désarmement puisse être retardé par des controverses sur la sécurité et sur le Protocole, et que toute espérance de paix soit suspendue à l'organisation de sanctions contre un agresseur éventuel;

Mais, désireux d'ajouter encore à la sécurité acquise, demande au Gouvernement français de proposer à l'une des prochaines assemblées de Genève un nouvel examen du Protocole.

M. Challaye feint de croire, dit M. Basch, que M. Guernut a préparé son ordre du jour dans l'intention de retarder le désarmement. C'est une façon piquante de présenter son contre-projet. Ce qu'a voulu M. Guernut, c'est rappeler une idée qui nous est chère,

celle du Protocole. Il n'a nullement subordonné le désarmement au Protocole. Il a jugé opportun de rappeler ce qu'avait fait et promis Mac Donald, de demander, d'autre part, au gouvernement français de faire aboutir un projet pour lequel il est certain d'avoir l'appui de l'Angleterre. Si le Protocole a échoué en 1924, c'est à cause de l'opposition acharnée de Chamberlain; aujourd'hui que le gouvernement anglais est changé nous devons lui demander de reprendre la question.

M. Emile Kahn se rallie à la proposition de M. Basch qui est conforme à la doctrine de la Ligue et aux résolutions du Congrès. Mais s'il est partisan d'un ordre du jour sur le Protocole, il ne votera pas le texte de M. Guernut qui donne des arguments aux adversaires du Protocole.

Le Congrès n'a pas admis l'ordre chronologique : arbitrage, sécurité, désarmement. Il a demandé que l'action de la Ligue s'exerçât simultanément dans tous les domaines. Or, le Protocole ne subordonne pas le désarmement à l'arbitrage, à la sécurité et à l'assistance mutuelle, il prévoit l'action simultanée et si cette condition n'est pas réalisée, il ne s'applique pas.

Quant au contre-projet de M. Challaye, qui résume le Protocole, M. Kahn ne peut que le repousser.

M. Sicard de Plauzoles remarque que les deux motions de M. Guernut et de M. Challaye aboutissent à la même conclusion. Il est inutile de discuter les considérants, qu'on adopte la conclusion !

M. Roger Picard estime, lui aussi, que toutes les occasions sont bonnes pour servir la cause de la paix. Demandons au gouvernement de saisir l'occasion que lui offre le Protocole.

M. Guernut indique que ce n'est pas sans raisons qu'il a rédigé son texte. Il a voulu réagir contre la tendance à demander le désarmement sans conditions qui est celle de plusieurs membres du Comité. Il ne veut pas insister autrement aujourd'hui; il lui suffit d'avoir donné à ses collègues l'occasion de se prononcer.

Le Comité charge M. Basch de rédiger un nouveau texte. (Voir page 497).

3° Le désarmement. — Le Comité avait chargé une commission composée de MM. Guernut, Moutet et Challaye de préparer un projet de tract qui puisse en même temps être tiré en affiche et servir de texte à une pétition. (Cahiers 1929, p. 303.) L'accord avec M. Challaye n'a pu se faire.

M. Challaye propose donc en son nom le texte suivant :

Les armements n'ont jamais assuré la paix. C'est dans une Europe surarmée que la guerre de 1914 a éclaté !

Le Traité de Versailles limite les armements de l'Allemagne en vue de rendre possible la préparation d'une limite générale des armements. Si les autres puissances ne désarment point, l'Allemagne, tôt ou tard, réarmera. Ce sera le recommencement de la course aux armements qui a, il y a quelques années, conduit l'humanité au grand massacre.

En août 1928, les puissances acceptent et signent le pacte Briand-Kellogg qui « condamne le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux » et « y renonce en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles ».

La mise hors la loi de la guerre doit avoir pour conséquence la mise hors la loi des moyens de guerre, c'est-à-dire le désarmement.

Si une nouvelle guerre éclate, elle sera sans doute, en dépit des engagements internationaux, une guerre chimique et bactériologique. Des avions chargés de gaz toxiques, de substances incendiaires, de tubes à microbes, répandront la souffrance et la mort parmi les populations civiles elles-mêmes. Impossible d'empêcher cette guerre d'extermination sinon par une énergique manifestation de la volonté de paix des peuples, volonté que doit symboliser le désarmement.

Cependant, la France continue à rester la puissance la plus formidablement armée de l'Europe et peut-être du monde.

Alors que les jeunes Anglais et les jeunes Allemands ne font plus de service militaire, les jeunes Français font

encore un an et demi et vont faire encore un an de service. La France en 1929, entretient une armée de 601.000 officiers et hommes de troupe, dont 255.000 militaires de carrière (elle en aura 400.000 l'an prochain). Elle consacre à la préparation de la guerre plus de 11 milliards, le quart du budget. Sur 100 francs d'impôt, 41 vont aux rentiers, 16 aux victimes de la dernière guerre, 24 à la préparation de la guerre prochaine. Il reste 19 francs pour l'ensemble des services productifs dont 2 fr. 55 pour les vieillards, les enfants, les accidentés, les malades.

Il importe que cesse ce scandale. Les soussignés exigent du gouvernement français qu'il prépare le désarmement en réduisant à la fois le temps de service, les effectifs, le matériel, les dépenses d'ordre militaire, et qu'il s'entende avec le gouvernement travailliste de la Grande-Bretagne pour demander la convocation la plus rapide de la Conférence du désarmement.

Ils insistent auprès de la Société des Nations pour que celle-ci hâte l'étude de la question du désarmement et se décide à réaliser cette grande œuvre indispensable au maintien de la paix dans le monde.

MM. Barthélemy, Boulanger, L.-V. Meunier et Perdon ont fait savoir qu'ils se ralliaient à ce texte.

M. Roger Picard approuve l'esprit et les termes du projet de M. Challaye. Il hésite, cependant, sur un point: peut-on affirmer que la France est le pays le plus armé du monde? Connaissions-nous la situation des autres Etats et ne risquons-nous pas de décourager les pacifistes étrangers?

* *

M. Guernut s'élève contre le texte présenté. Il avait été entendu que la Ligue ferait une pétition pour la paix. Or, dans ce projet, il ne s'agit que du désarmement. Il peut y avoir désarmement et non paix. M. Challaye reconnaît lui-même que le désarmement n'empêche pas la guerre bactériologique ni la guerre chimique. D'autre part, ce n'est pas un projet de tract pour la paix, c'est un projet de tract contre la France. L'armée italienne, l'armée des Soviets, les marines anglaise et américaine sont tout aussi inquiétantes que la puissance militaire française. Et M. Challaye n'en parle pas!

M. Rucart est d'accord avec M. Guernut. On ne peut dire que la France consacre 24 milliards à la préparation de la prochaine guerre. Le budget de l'armée n'est pas un budget de préparation à la guerre.

— La pétition demandée par le Comité, rappelle M. Emile Kahn, devait avoir pour but de demander à la Société des Nations de hâter les travaux de la Commission préparatoire du désarmement. Ce texte ne répond nullement à ce qui avait été convenu. Allons-nous envoyer à Genève cette dénonciation de la France? Si ce texte doit être un tract à la population française on peut l'admettre; si c'est une pétition pour la Société des Nations, il est inacceptable.

M. Lafont est d'avis, lui aussi, que le tract et la pétition doivent être rédigés de façon différente. Pour la pétition, le projet ne convient peut-être pas, mais comme tract on pourrait l'accepter, en y ajoutant des renseignements sur les armements des autres pays. Les chiffres cités par M. Challaye pour la France sont au-dessous de la vérité.

M. Sicard de Plauzoles est d'accord avec MM. Kahn et Lafont. Si l'on veut demander le désarmement, il faut que ce soit le désarmement général et il convient de donner la statistique complète des armements dans tous les pays.

— Un ouvrage récent, dit M. Prudhommeaux, évalué à 123 milliards les dépenses annuelles faites dans le monde entier pour les armements. Ce chiffre pourrait être cité.

Il est difficile, dit M. Victor Basch, que le projet serve à la fois de tract, de pétition et d'affiche. Si la pétition proposée s'adresse à la Société des Nations les objections de M. Kahn sont fondées: le texte ne convient ni comme fond ni comme forme. Pour une affiche, le ton n'est pas assez oratoire. Le projet de M. Challaye pourrait convenir pour un tract, avec quelques adjonctions que propose M. Prudhommeaux. Il sera bon de détailler les armements de chaque pays

d'Europe et de ne pas oublier l'état d'excitation provoqué en Allemagne par les journaux nationalistes.

M. Jean Bon critique l'usage du mot « désarmement » qui est fait au paragraphe relatif à la guerre chimique et bactériologique. Il y est dit que le véritable, le seul armement est celui-là. Il faudrait conclure nettement que les armements au sens reçu jusqu'ici ne serviront à rien puisque, si une nouvelle guerre éclatait, elle serait exclusivement chimique.

Il est donc inepte de gaspiller des milliards pour des armements inutiles, d'une provocation imbécile. Le véritable désarmement doit consister à chercher à imposer toutes les mesures propres à rendre la guerre chimique impossible.

— Nous sommes en mesure, dit M. Bayet, d'anéantir Berlin en deux nuits et Berlin peut anéantir Paris dans le même laps de temps. Tout le reste disparaît devant cela. Or, les peuples n'obtiendront le désarmement chimique qu'après avoir réalisé le désarmement moral. Il faut faire coïncider la volonté de paix dans tous les pays.

M. Challaye accepterait les corrections proposées par M. Rucart et les adjonctions que préconisent M. Prudhommeaux et M. Basch. Il remarque, cependant, que ces faits ont été relatés dans la presse, que les électeurs français les connaissent alors qu'ils sont mal renseignés sur les armements français. Or, ce qui nous regarde, ce sont nos armements à nous.

Contre la guerre chimique il est matériellement impossible de lutter. Il n'y a, comme l'a dit M. Bayet, que le désarmement moral.

M. Emile Kahn n'est pas partisan d'une pétition au gouvernement français. Les pétitions sont envoyées aux Chambres, c'est l'enterrement. Ce moyen d'action est désuet. Aujourd'hui on ne signe plus des pétitions, on vote des motions.

Mais une pétition peut être envoyée à la Société des Nations, c'est le seul moyen de lui faire entendre la voix des peuples. L'envoi des pétitions socialistes a eu un effet moral considérable. Nous pourrions faire lancer cette pétition par les soins de la Ligue internationale dans tous les pays.

M. Basch craint que la pétition de la Ligue venant après celle des socialistes ait moins de succès, recueille moins de voix. D'autre part, il ne croit pas inutile d'essayer de faire pression sur le gouvernement français, il faudrait donc deux textes différents qui seraient présentés à la fois aux signataires.

MM. Prudhommeaux et Challaye sont chargés de préparer en commun un projet de tract et deux projets de pétitions.

* *

Comité Central (Elections, proposition Cardon). — M. Cardon, président de la Section de Paris (16^e Arrondissement), a été frappé par la manière dont sont comptées les voix lors des élections au Comité Central.

Le système adopté qui consiste à attribuer à tous les candidats élus par une Section un nombre de voix égal au nombre des ligueurs de la Section à jour de leurs cotisations lui paraît critiquable et il voudrait voir compter à chacun des candidats en présence le nombre de voix qu'il a effectivement obtenues dans chaque Section.

M. Cardon a exposé sa thèse dans les Cahiers (1927, p. 442), il a soutenu qu'avec le système actuel, certains candidats se trouvent élus, alors qu'ils ont personnellement moins de voix que d'autres qui ne sont pas élus.

M. Herold a été chargé de présenter au Comité un rapport sur la question. Il expose objectivement les deux systèmes et conclut en faveur du maintien du système actuel pour deux raisons:

1^o Pour la Ligue, jusqu'ici, l'unité, la cellule, c'a été la Section, M. Cardon voudrait que l'unité fût l'individu. Cette réforme pourrait modifier de fond en comble l'esprit, les tendances, la vie même de la Ligue. Ce que demande M. Cardon n'est pas une simple modification d'un détail des statuts, c'est une réforme

importante dont il serait difficile de mesurer à l'avance les conséquences;

2° Pratiquement, l'un des gros inconvénients du système serait de compliquer à l'extrême le dépouillement des votes.

M. *Chenevier* est frappé d'une autre objection qui lui paraît sérieuse. Avec le système de M. Cardon, seuls voteront les ligueurs présents à la réunion le jour des élections. Il pourra se faire que dans une grosse Section trente ligueurs seulement soient présents, ce jour-là, et que, dans une Section de quarante membres, tous se dérangent pour les élections. Ainsi, une petite Section pèsera plus qu'une grosse sur les résultats.

L'autre part, les membres du Comité se trouveront élus avec un nombre de voix relativement faible et cela n'augmentera leur prestige ni à la Ligue, ni au dehors.

M. *Emile Kahn* trouve, lui aussi, au système proposé de graves inconvénients. Tout d'abord les Sections votent de façon variée: certaines se bornent à approuver la liste que leur présente le bureau, d'autres votent nom par nom.

— Il en est, interromp M. *Sicard de Plauzoles*, où le veto d'un seul ligueur suffit à faire écarter un candidat.

— En second lieu, poursuit M. *Emile Kahn*, ce système rend tout contrôle impossible. On peut contrôler le nombre des ligueurs à jour de leur cotisation et prendre ce chiffre pour base comme on le fait actuellement; comment contrôler le nombre des votants dans chaque Section ?

Enfin, le système de votation qui est appliqué pour les élections au Comité Central est le même pour la désignation des délégués au Congrès et, en général, pour toutes les élections. Toutes sont fondées sur le principe de la représentation des Sections et il est convenu que les ligueurs présents et votant engagent la Section tout entière.

M. *Bayet* reconnaît que, dans l'intérêt même du développement de la Ligue, on ne peut traiter de la même façon les grosses Sections et les petites. Cependant, si, dans une Section de cent membres, 51 voix vont à un candidat et 49 à un autre, est-il bien juste de ne compter aucune voix au second ?

* * *

M. *Guernut* tient à répéter, après M. Herold, que les deux systèmes procèdent de principes essentiellement différents: Ce qui, à la Ligue, a toujours compté, c'est la Section; ce qui devrait compter, dit M. Cardon, c'est le ligueur. Et M. Cardon propose d'adopter un système proportionnel: si, dans une Section de 500 membres, 50 sont présents le jour des élections au Comité, chaque présent comptera pour 10 et vaudra dix voix aux candidats de son choix.

Si l'on veut admettre ce système il faut l'appliquer à tout: nomination des bureaux des Sections, des Fédérations, représentation au Congrès. C'est un remaniement complet des statuts.

— Un tel système, remarque M. *Kahn*, loin de créer l'union, organise la division en permanence. Des minorités se créent et se comptent à chaque occasion.

— Cela cristallise, dit M. *Guernut*, les majorités et les minorités.

M. *Bayet* admet difficilement qu'un candidat choisi par cent ligueurs ait toutes les voix de la Section et qu'un autre désigné par 99 n'ait aucune voix. Cela lui semble une injustice.

— C'est peut-être une imperfection, dit M. *Jean Bon*, ce n'est pas une injustice.

— Au concours d'agrégation, dit M. *Basch*, il y a parfois une différence d'un trentième de point entre le dernier admis et le premier refusé.

— Avec le système de M. Cardon, indique M. *Chenevier*, les élections seront faites, non par l'ensemble des ligueurs, mais par les militants, et bien souvent par les minorités agissantes.

M. *Basch* tient à rendre hommage à M. Cardon, aux

sentiments qui lui ont inspiré ce projet et à tout ce que ce projet contient d'ingénieux et d'équitable; mais il est d'avis, pour les raisons qui ont été exposées, de repousser cette proposition.

La proposition de M. Cardon est repoussée à l'unanimité.

M. *Bayet* précise qu'il vote contre, simplement pour éviter une profonde révolution dans la Ligue.

Maroc (Nouvelles opérations militaires). — M. *Ernest Lafont* rappelle que le Congrès de Rennes a adopté un vœu priant le Comité d'être particulièrement attentif aux affaires du Maroc et d'agir vigoureusement si de nouvelles opérations militaires étaient menaçantes. M. *Lafont* demande au Comité ce qui a été fait.

Le secrétaire général expose que, conformément au vœu du Congrès, il n'a pas cessé de suivre de près les affaires du Maroc. Lorsque la presse a rapporté les événements d'Alf-Yacoub des renseignements ont été demandés par télégramme au président de la Fédération. Des renseignements, assez peu circonstanciés d'ailleurs, nous sont parvenus. Nous avons demandé à la Fédération de les compléter.

M. *Ernest Lafont* demande au Comité de ne pas abandonner la question. Il résulte des renseignements personnels qu'il a reçus qu'il y aurait eu récemment des engagements assez sérieux et que des morts seraient à déplorer. Le général Freydenberg avait soumis à la Résidence trois plans de campagne; tous trois ont été repoussés; il a essayé d'en réaliser un, il n'a pas été heureux.

M. *Victor Basch* serait d'avis de charger des délégués du Comité de faire une enquête sur place.

M. *Guernut* objecte qu'une enquête est à peu près impossible en pratique. Les habitants des villes ne savent rien de ce qui se passe dans la zone militaire et cette zone ne serait pas accessible aux délégués du Comité. Néanmoins, il propose que le Comité délègue M. *Lafont* prochainement au Maroc: notre collègue ferait des conférences organisées par les Sections et tâcherait de s'informer.

M. *Lafont* réserve sa réponse.

L'ORGANISATION DE LA PAIX

Pour l'adoption du Protocole

La Ligue des Droits de l'Homme,

Heureuse de saluer l'avènement au pouvoir de M. Mac Donald, dont elle se rappelle avec reconnaissance les ardents efforts fait, conjointement avec M. Edouard Herriot, en faveur de l'organisation de la paix,

Demande au gouvernement français de profiter de cet avènement pour reprendre, dès la prochaine réunion du Conseil et de l'Assemblée de la Société des Nations, le projet du Protocole qui apparaît à la Ligue comme la plus efficace sauvegarde de la paix et que, seule, a fait échouer en 1924, l'opposition du gouvernement conservateur anglais.

QUESTIONS DU MOIS

Nous rappelons que les réponses des Sections à l'enquête sur les lois laïques en Alsace et Lorraine (p. 321) devront nous parvenir pour le 15 août.

Les réponses à l'enquête sur la compétence de la Cour d'Assises en matière de diffamation doivent nous être adressées pour le 15 septembre (p. 418).

A NOS LECTEURS

En raison de la période des vacances, le prochain numéro des CAHIERS portera la date du 20 août.

SECTIONS AYANT AUGMENTÉ LEUR EFFECTIF (1927-1928)

SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres
Ain				Alpes (Basses)				Belfort (Terr. de)			
Ambérieu-en-Bugey	129	145	16	Barcel.-Vallée-de-l'Ubaye	33	40	7	Beaucourt	139	143	4
Aranc	32	37	5	Digne	22	46	24	Belfort	185	196	11
Bégnat	21	23	2	Alpes (Hautes)				Bouch-du-Rhône			
Bourg	77	82	5	Argentière (L')	63	69	6	Aix	84	87	3
Ceyzériat	10	43	33	Saint-Bonnet	66	85	19	Arles	75	112	37
Gex	44	46	2	Saint-Firmin	49	23	4	Aubagne	42	45	3
Mézériat	52	71	19	Alpes-Maritimes				Châteaurenard	75	80	5
Oyonnax	74	89	15	Beausoleil	199	204	2	Ciotat (La)	43	30	17
Pray-Villette	39	42	3	Cagnes-sur-Mer	12	32	20	Marseille	2012	2128	116
Tenay	119	125	6	Nice	405	445	40	Martigues	29	51	22
Trévoux	71	74	3	Roquebillière	33	37	4	Salon	64	65	1
Villars-les-Dombes	19	20	1	Ardèche				Calvados			
Virieu-le-Grand	14	43	29	Aubenas	80	95	15	Bayeux	57	62	5
Aisne				Cheyhard (Le)	66	71	5	Dives-sur-Mer	51	63	12
Blérancourt	35	42	7	Lalevade	49	21	2	Douvres	85	112	27
Braine	40	50	10	Pouzin (Le)	15	20	5	Falaise	100	105	5
Capelle (La)	81	106	25	Privas	93	95	2	Isigny	42	56	14
Château-Thierry	164	179	15	Vallon	0	15	15	Lisieux	117	129	12
Chauny	300	344	44	Vans (Les)	54	57	3	Pont-l'Évêque	81	82	1
Condé-en-Brie	121	125	4	Ardennes				Touques	20	27	7
Crécy-sur-Serre	82	101	19	Challerange	60	63	3	Trouville-sur-Mer	400	131	31
Flavy-le-Martel	93	119	26	Charleville	250	252	2	Vire	77	80	3
Guise	104	117	13	Cnâteau-Porcien	67	87	20	Cantal			
Hirson	281	302	21	Flizé	135	139	4	Massiac	25	27	2
Jancourt	30	31	1	Fumay	193	205	12	Charente			
Laon	312	378	66	Givet	150	178	28	Baignes	27	30	3
Marle-sur-Serre	35	51	16	Mézières	166	179	13	Barbezieux	30	42	12
Monceau-le-Neuf	12	15	3	Omont	57	60	3	Bassac	38	45	7
Neufchâtel	139	140	1	Rethel	115	122	7	Benest	35	37	2
Neully-St-Front	115	124	9	Ariège				Cellefrouin	26	27	1
Le Nouvion-en-Thiérache	61	63	2	Castillon	17	33	16	Chalais	51	66	15
Oulchy-le-Château	40	42	2	Saverdun	26	35	9	Châteauneuf-s.-Charente	128	164	34
Origny-St-Benoite	19	21	2	Tarascon-s/-Ariège	54	70	16	Mansle	26	108	81
Saint-Gobain	65	79	14	Aube				Mérignac	52	56	5
Saint-Quentin	144	158	14	Bar-sur-Seine	101	118	17	Luelle	69	70	6
Soissons	81	84	3	Chavanges	48	52	4	Ruffec	125	130	2
Tergnier	171	254	83	Grandes-Chapelles (Les)	31	37	6	Saint-Fraigne	22	28	6
Trosly-Loire	38	70	32	Piney	35	38	3	Saint-Front	27	63	36
Vailly-sur-Aisne	37	40	3	Romilly-sur-Seine	183	184	1	Saint-Laurent-de-Céris	38	44	6
Villers-Cotterets	82	99	17	Aude				Saint-Même les-Carrières	24	44	20
Alger				Axat	26	37	11	Saint-Séverin	24	30	6
Alger	266	572	306	Capendu	17	25	8	Tusson	55	60	5
Aumale	20	30	10	Carcassonne	165	168	3	Verdille Saint-Médard	38	39	1
Blida	160	193	33	Lézignan	18	37	19	Villebois-Lavalette	43	45	2
Hussein-Dey	129	138	9	Quillan	64	72	8	Char.-Inférieure			
Mechtras	32	74	42	Aveyron				Aulnay de Saintonge	156	174	18
Allier				Baraqueville	44	69	15	Beauvais-sous-Matha	39	45	6
Bellenaves	1	32	31	Rieupeyroux	30	32	2	Boissé-Marsais	21	23	2
Bezenet-Doyet-Montvicq	31	44	13	Rodez	116	125	9	Bourcefranc	27	30	3
Bourbon-l'Archambault	32	35	3	Saint-Affrique	60	67	7	Chaillevette	58	67	9
Commentry	122	143	21	Belfort (Terr. de)				Clérac	49	52	3
Marcillat	27	33	6	Beaucourt	139	143	4	Couardes-s/-Mer (La)	51	52	1
Moulins	169	171	2	Belfort	185	196	11	Forges	54	58	4
Neully-le-Réal	28	30	2	Bouch-du-Rhône				Fouras	49	51	2
Saint-Pourçain-sur-Sioule	133	140	7	Aix	84	87	3				
Souigny	30	31	1	Arles	75	112	37				
Voussac	30	40	10	Aubagne	42	45	3				
				Châteaurenard	75	80	5				
				Ciotat (La)	43	30	17				
				Marseille	2012	2128	116				
				Martigues	29	51	22				
				Salon	64	65	1				
				Calvados							
				Bayeux	57	62	5				
				Dives-sur-Mer	51	63	12				
				Douvres	85	112	27				
				Falaise	100	105	5				
				Isigny	42	56	14				
				Lisieux	117	129	12				
				Pont-l'Évêque	81	82	1				
				Touques	20	27	7				
				Trouville-sur-Mer	400	131	31				
				Vire	77	80	3				
				Cantal							
				Massiac	25	27	2				
				Charente							
				Baignes	27	30	3				
				Barbezieux	30	42	12				
				Bassac	38	45	7				
				Benest	35	37	2				
				Cellefrouin	26	27	1				
				Chalais	51	66	15				
				Châteauneuf-s.-Charente	128	164	34				
				Mansle	26	108	81				
				Mérignac	52	56	5				
				Luelle	69	70	6				
				Ruffec	125	130	2				
				Saint-Fraigne	22	28	6				
				Saint-Front	27	63	36				
				Saint-Laurent-de-Céris	38	44	6				
				Saint-Même les-Carrières	24	44	20				
				Saint-Séverin	24	30	6				
				Tusson	55	60	5				
				Verdille Saint-Médard	38	39	1				
				Villebois-Lavalette	43	45	2				
				Char.-Inférieure							
				Aulnay de Saintonge	156	174	18				
				Beauvais-sous-Matha	39	45	6				
				Boissé-Marsais	21	23	2				
				Bourcefranc	27	30	3				
				Chaillevette	58	67	9				
				Clérac	49	52	3				
				Couardes-s/-Mer (La)	51	52	1				
				Forges	54	58	4				
				Fouras	49	51	2				

SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres
Jonzac	139	160	21	Drôme				Hérault			
Migron	31	32	1	Buis-les-Baronnies	45	62	17	Bédarieux	83	104	21
Mirambeau	144	164	20	Chabeuil	56	59	3	Paulhan	63	120	57
Montendre	83	102	19	Châteauneuf-de-Galaure	29	35	6	Saint-Thibéry	6	9	3
Mortagne-sur-Gironde	47	58	11	Châteauneuf-sur-Isère	54	85	31	Ille-et-Vilaine			
Mosnac-s-Seugne	29	30	1	Grâne	76	79	3	Combourg	25	45	20
Neuvicq	82	104	22	Lens-Lestang	41	42	1	Fougères	124	136	15
Puyravault	17	18	1	Livron	75	80	5	Gd-Fougeray (Le)	23	29	6
Rochefort	184	205	21	Mirabel-aux-Baronnies	45	50	5	Hédé	91	109	18
Ronde (La)	29	30	1	Montélimar	231	240	9	Louigné-du-Désert	12	15	3
Royan	141	149	8	Pierrelatte	23	31	8	Maure-de-Bretagne	32	39	7
Saint-Fort-sur-Gironde	111	119	8	St-Valtier-s/Rhône	75	79	4	Pipriac	37	38	1
St-Genis-de-Saintonge	55	60	5	Valdrôme	53	54	1	Redon	123	135	12
St-Georges-de-Didonne	40	45	5	Valence	298	307	9	Rennes	272	313	41
St-Hilaire-de-Villefranche	44	50	6	Eure				Retiers	68	81	13
St-Jean-d'Angély	229	282	53	Bernay	50	58	8	Indre			
St-Sauvant	26	27	1	Breteuil	36	46	10	Argenton	20	85	65
Villeneuve-la-Comtesse	38	47	9	Croix-Saint-Leufroy (La)	28	29	1	Châtre (La)	107	144	37
Cher				Evreux	244	253	9	Indre-et-Loire			
Bourges	199	207	8	Ezy	48	64	16	Azay-le-Rideau	62	75	13
Châteaumeillant	60	65	5	Gaillon	65	67	2	Bléré	71	75	4
Culan	39	41	2	Gisors	96	97	1	Hommes	68	70	2
Mareuil-sur-Arnon	37	38	1	Lieurey	24	29	5	Langeais	80	90	10
Saint-Amand	103	109	6	Louviers	180	234	54	Loches	50	51	1
Vailly-sur-Sauldre	56	92	36	Pont-Audemer	66	83	17	Sainte-Maure-de-Touraine	59	88	29
Vierzon	87	89	2	Verneuil	32	41	9	Vouvray	32	38	6
Constantine				Eure-et-Loir				Isère			
Constantine	242	257	15	Brou	14	16	2	Bourgoin	250	274	24
Corrèze				Chartres	66	249	183	Charavines les-Bains	26	27	1
Brive	225	273	48	Courville	94	102	8	Côte-Saint-André (La)	33	66	33
Bugeat	23	30	7	Dreux	155	212	57	Crémieu	204	225	21
Merlines	34	35	1	Loupe (La)	121	216	95	Froges	16	24	8
Ohjat	20	26	6	Nogent-le-Roi	50	61	11	Grand Lemps (Le)	46	56	10
Pompadour	56	61	5	Finistère				Grenoble	739	739	20
Ussel	49	52	3	Bannalec	19	29	10	Heyrieux	237	270	33
Uzerche	22	23	1	Brest	113	120	7	Montalieu-Vercieu	19	22	3
Corse				Douarnenez	18	20	2	Morestel	53	55	2
Bastia	137	212	75	Morlaix	50	67	17	Pontcharra	63	72	9
Sartène	48	20	2	Quimperlé	79	84	5	Saint-Marcellin	99	100	1
Côte-d'Or				Saint-Pol-de-Léon	20	25	5	Saint-Priest	74	78	4
Is-sur-Tille	40	50	10	Gard				Saint-Symphorien	44	56	12
Laignes	13	22	9	Alès	42	73	31	Villard de Lans	35	36	1
Pouilly-en-Auxois	45	54	9	Nîmes	95	101	6	Vinay	133	140	7
Précis-sous-Thil	14	41	27	Garonne (Hte-)				Vizille	48	78	30
Vénarey-les-Lanmes	21	25	4	Carbonne	14	15	1	Voiron	95	109	14
Côtes-du-Nord				Saint-Audens	57	60	3	Jura			
Dinan	12	30	18	Toulouse	579	631	52	Beaufort	37	40	3
Lannion	39	40	1	Villefranche-de-Laurag.	23	30	7	Foncine-le-Haut	22	29	7
St-Brieuc	114	133	19	Gers				Lons-le-Saunier	57	60	3
Creuse				Auch	128	138	10	Landes			
Aubusson	30	32	2	Condom	59	70	11	Aire-sur-l'Adour	66	69	3
Bourganeuf	40	53	13	Lectoure	63	80	17	Gabarret	26	27	1
Chénérailles	59	65	6	Saramon	44	53	9	Labouheyre	100	101	1
Dordogne				Gironde				Mimbaste	25	26	1
Buisson (Le)	16	53	37	Arcachon	63	72	9	Mont-de-Marsan	209	235	16
Eymet	28	30	2	Bègles	38	40	2	Morcenx	204	232	28
Lalinde	50	55	5	Bouscat (Le)	37	40	3	Mugron	81	82	1
Lamothe-Montravail	71	74	3	Castillon	46	47	1	Peyrehorade	49	62	13
Périgueux	211	239	28	Eglisottes (Les)	25	28	3	Saint-Vincent-de-Tyrosse	30	33	3
Thiviers	53	55	2	Gujan	76	90	14	Villeneuve-de-Marsan	29	40	11
Doubs				Lalande-de-Fronsac	71	73	2	Ychoux	50	61	11
Audincourt	65	66	1	Paulliac	159	164	5	Loir-et-Cher			
Besançon	39	50	11	Preignac	30	34	4	Lamotte-Beuvron	47	51	4
Isle-sur-le-Doubs	100	120	20	St-André-le-Cubzac	165	180	15	Montrichard	102	105	3
Morteau	92	102	10	St-Christophe-du-Double	10	30	20	Vendôme	205	226	21
Pontarlier	162	165	3	Saint-Pierre-d'Aurillac	53	84	31	Loire			
				St-Yzan-de-Soudiac	107	110	3	Montrond-les-Bains	31	32	1

SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres
Saint-Etienne	226	234	8	Marne				Lille	1087	1125	38
Saint-Galmier	60	64	4	Ay	165	179	14	Maubeuge	203	212	9
Saint-Symphorien-de-Lay	29	54	25	Cormicy	48	50	2	Nomain	28	56	28
Loire (Haute-)				Mourmelon-le-Grand	62	76	14	Roubaix	230	250	11
Allègre	54	73	19	Mourmelon-le-Petit	67	68	1	Séclin	52	56	4
Arvant	40	41	1	Saint-Amand-sur-Fion	47	52	5	Somain	39	50	11
Le Puy	65	67	2	Sainte-Menehould	102	109	7	Wattrelos	100	102	2
Loire-Inférieure				Sommepey	22	25	3	Oise			
Châteaubriant	222	238	16	Suippes	33	47	14	Beauvais	167	177	10
Coueron	42	50	8	Verzy	78	97	19	Chambly	21	25	4
Montagne (La)	121	153	32	Marne (Haute-)				Chauvigny	30	40	10
Nantes	1125	1174	49	Ferté-Macé (La)	35	37	2	Grandvilliers	37	60	23
Nort-sur-Erdre	110	147	37	Mayenne				Liancourt	41	42	1
Pellerin (Le)	108	116	8	Laval	97	104	7	Mouy	47	29	12
Presqu'île Guerlandaise	77	82	5	Mayenne	22	34	12	Mogent-sur-Oise Creil	178	181	3
Saint-Brévin	46	36	20	Renazé	64	84	20	Sainte-Geneviève	53	54	1
Vallet	85	90	5	Meurthe-et-Mos.				Saint-Sulpice	50	53	3
Loiret				Briey	110	125	15	Verberie	35	39	3
Bellegarde du Loiret	56	57	1	Landres-Piennes	110	133	23	Oran			
Bordes (Les)	100	129	29	Longuyon	101	110	9	Ain-Sefra	49	22	3
Briare	98	111	13	Longwy	103	112	9	Ain-Témouchent	36	38	2
Cépoix	48	56	8	Nancy	389	462	73	Colomb-Béchar	11	15	4
Châtillon-Coligny	48	61	13	Neuves-Maisons	61	62	1	Mostaganem	531	659	128
Chécy	110	120	10	Meuse				Oran	303	338	35
Chilieurs aux Bois	24	27	3	Bar-le-Duc	227	228	1	Saida	103	163	60
Cléry	55	68	13	Montmédy	22	32	10	Saint-Denis-du-Sig	87	100	13
Corbailles-en-Côtinai	167	168	1	Saint-Mihiel	32	38	6	Tiaret	62	65	3
Corquilleroy	25	29	4	Morbihan				Orne			
Fay-aux-Loges	31	43	12	Auray	118	125	7	Alençon	127	132	5
Ferrières	50	62	12	Belle-Isle-en-Mer	52	55	3	Ferté-Macé (La)	53	75	22
Ferté-Saint-Aubin (La)	55	59	4	Guer	20	40	20	Nonant-le-Pin	54	60	6
Ladon	92	102	10	Lorient	220	249	29	Sainte-Gauburge	56	67	9
Montargis	247	277	30	Pontivy	96	123	27	Theil-sur-Huisne (Le)	41	44	3
Montcresson	27	30	3	Vannes	97	100	3	Pas-de-Calais			
Nuids-de-Mareau (Les)	47	52	5	Moselle				Aire-sur-la-Lys	33	36	3
Neuville-aux-Bois	46	58	12	Château-Salins	75	80	5	Anvin	30	33	3
Orléans	469	500	31	Hayange	39	57	18	Arras	141	151	10
Ouzouer-sur-Loire	75	78	3	Sierck	41	45	34	Aux-le-Château	39	58	19
Saint-Hilaire-St-Mesmin	26	30	4	Nièvre				Avesnes-le-Comte	93	126	33
Sully-sur-Loire	82	85	3	Clamecy	55	59	4	Berck-sur-Mer	91	95	4
Lot				Corbigny	19	30	11	Béthune	145	166	21
Puy-l'Evêque	48	53	5	Pougues-les-Eaux	26	30	4	Blendecques	103	105	2
Souillac	25	30	5	Pouilly-sur-Loire	53	60	7	Boulogne	352	383	31
Lot-et-Garonne				Saint-Amand-en-Puisaye	26	29	3	Divion	24	28	4
Agen	142	174	32	Varzy	84	85	1	Hénin-Liétard	151	159	8
Aiguillon	55	65	10	Nord				Lens	82	98	16
Castelmoron	10	20	10	Aulnoye-Berlaimont	34	137	103	Lillers	101	108	7
Marmande	95	108	13	Avesnes-sur-Helpe	74	115	41	Lumbres	35	40	5
Monbailus	22	24	2	Avesnes-les-Aubert	14	30	16	Montreuil	77	78	1
Villeneuve-sur-Lot	114	118	4	Bailloul	43	50	7	Pernes-en-Artois	15	27	12
Lozère				Beuvrages	11	15	4	Saint-Omer	203	210	7
Canourgue (La)	23	25	2	Boussois	55	60	5	Wingles	60	65	5
Mende	122	130	8	Busigny	143	131	8	Wizernes	106	111	5
St-Bonnet-Chappauroux	28	35	7	Cartignies	80	83	3	Puy-de-Dôme			
Maine-et-Loire				Creix-Wasquehal-Flers-Breucq	85	90	5	Ambert	91	115	24
Angers	294	300	6	Dunkerque	194	200	6	Issoire	84	85	1
Beaufort-en-Vallée	91	100	9	Feignies	80	100	20	Sauxillanges	30	35	5
Combrée-Moyant-la-Fravoyère	54	60	6	Ferrière-la-Grande	28	46	18	Thiers	186	193	7
Genes	37	38	1	Fournies	161	170	9	Pyrénées (Bass.-)			
Ponts-de-Cé	106	109	3	Haubourdin	187	217	30	Bayonne	296	343	47
Saumur	69	77	8	Hazebrouck	122	132	10	Gabat	30	36	6
Vihiers	24	60	36	Hondschoote	64	86	22	Hendaye	163	181	18
Manche				Jeumont	118	124	6	Mauléon	66	70	4
Beaumont-Hague	27	20	2	Landrecies	64	62	1	Nay	37	40	3
Granville	140	155	15	Orne				Oloron-St-Marie	81	85	4
Pontorson	32	36	4	Pas-de-Calais				Puyôo	88	96	8
Tourlaville	37	38	1	Aire-sur-la-Lys	33	36	3	Salies-de-Bearn	66	120	54
				Anvin	30	33	3	Pyrénées (Haut.-)			
				Arras	141	151	10	Tarbes	206	217	11

SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres
Pyrénées-Orient.				Savoie (Haute-)				Saint-Leu-la-Forêt			
Amélie-les-Bains	34	39	5	Annemasse	230	267	37	St-Ouen-l'Aumône	68	79	11
Argeles	39	40	1	Chamonix	29	51	22	Sannois	65	66	1
Baho	62	70	8	Roche-s/-Foron (La)	42	43	1	Sartrouville	52	57	5
Cerbère	43	45	2	Rumilly	39	46	7	Villiers-le-Bel	23	46	23
Céret	130	146	16	Saint-Cergues-Vachilly	36	40	4	Villiers-sur-Marne	24	47	23
Port-Vendres	148	200	52	Sallanches	72	114	42	Viroflay	31	38	7
Prades	562	642	80	Sciez	30	46	16	Seine-Inférieure			
Serdinya	67	68	1	Thonon-les-Bains	98	103	5	Aumale	78	83	5
Vinça	84	88	4	Seine				Blangy-sur-Bresle	33	40	7
Rhin (Bas-)				Paris V.	210	274	64	Dieppe	99	119	20
Haguenau	69	73	4	» IX.	650	656	6	Elbeuf	32	39	7
Saverne	30	32	2	» XI.	234	263	29	Gournay-en-Bray	31	34	3
Rhin (Haut-)				» XV.	313	315	2	Havre (Le)	207	375	168
Colmar	117	130	13	» XVIII* (Gdes-Carr.)	322	361	39	Motteville-Flamanville	39	43	4
Guebwiller	54	58	4	» XVIII* (Ste-d'Or)	228	229	1	Neuchâtel-en-Bray	50	54	4
Mulhouse	197	231	34	» XIX* Amérique	184	214	30	Rouen	160	283	123
Saint-Louis	96	155	59	» XIX* Combat-Vill.	72	87	15	Saint-Valéry-en-Caux	50	53	3
Wentzwiller	18	22	4	Antony	44	66	22	Sèvres (Deux-)			
Rhône				Arcueil-Cachan	27	30	3	Bouillé-Loretz	85	95	10
Bois-d'Oingt	100	104	4	Aubervilliers	51	97	46	Chef-Boutonne	80	100	20
Neuville-sur-Saône	22	34	12	Bagnolet	38	40	2	Coulonges	122	125	3
Saint-Cyr-au-Mont-D'Or	36	45	9	Bondy	65	88	23	Motte-Saint-Heray (La)	57	60	3
Saint-Fons	51	54	3	Boulogne	34	70	36	Niort	215	235	20
St-Laurent-de-Chamouse	100	105	5	Bourg-la-Reine	35	46	11	Parthenay	191	220	29
Villeurbanne	46	49	3	Champigny	75	81	6	St-Loup-s/-Thouet	73	78	5
Saône (Haute-)				Châtenay	1	16	15	Saint-Maixent	78	81	3
Champagney	72	76	4	Châtillon-sous-Bagneux	15	19	4	Thouars	100	209	10
Fresne-St-Mamès	39	43	4	Choisy	103	124	21	Somme			
Gy	32	72	40	Colombes	83	85	2	Airaines	42	78	36
Jussey	384	393	9	Courbevoie	222	224	2	Amiens	254	285	31
Luxeuil-les-Bains	252	255	3	Fontenay-s.-Bois	68	74	6	Bernaville	22	27	5
Pesmes	21	23	2	Gentilly-Kremlin-Bicêtre	76	90	14	Candas	12	27	15
Saint-Loup-sur-Semouse	62	74	12	Ivry-sur-Seine	52	74	22	Corbie	79	82	3
Vesoul	97	99	2	Levallois-Perret	71	80	9	Ham	52	58	6
Saône-et-Loire				Montreuil-sous-Bois	107	145	38	Hangest-en-Santerre	35	55	20
Blangy-les-Mines	31	32	1	Neuilly	87	99	12	Hangest-en-Somme	22	27	5
Chalon-sur-Saône	137	158	21	Pantin	150	152	2	Montdidier	94	100	6
Chauffailles	56	61	5	Perreux (Le)	89	107	18	Nesles	55	63	8
Cluny	60	62	2	Puteaux	67	69	2	Noyelles-sur-Mer	37	40	3
Crèches-sur-Saône	21	23	2	Romainville	72	77	5	Péronne	92	100	8
Creusot (Le)	227	250	23	Saint-Maur	53	55	2	Poix	33	40	7
Cuisery	40	42	2	Sceaux	50	54	4	Roye	154	167	13
Digoin	47	50	3	Suresnes	72	84	12	Sailly-Filibeaucourt	61	64	3
Mâcon	75	109	34	Vincennes	180	200	20	Saint-valéry-sur-Somme	84	99	15
Montchanin-les-Mines	22	30	8	Vitry	51	60	9	Vignacourt	11	20	9
Montcenis	2	17	15	Seine-et-Marne				Tarn			
Paray-le-Monial	39	46	7	Chaumes-en-Brie	28	37	9	Albi	117	119	2
Tournus	20	25	5	Coulommiers	82	83	1	Carmaux	58	60	2
Sarthe				Ferté-Gaucher (La)	74	85	11	Castres	122	123	1
Bonnétable	75	80	5	Ferté-sous-Jouarre (La)	42	50	8	Gaillac	63	70	7
Château-du-Loir	111	130	19	Fontainebleau	187	243	56	Graulhet	134	140	6
Ferté-Bernard (La)	100	104	4	Gretz-Tournan	64	79	15	Labastide-Rouairoux	43	44	1
Frusnay-sur-Sarthe	88	95	12	Longueville	47	56	9	Lavaur	32	36	4
Grand-Lucé (Le)	27	32	5	Meaux	96	98	2	Monestiés	44	46	2
Mans (Le)	427	432	5	Melun	91	110	19	Tarn-et-Garonne			
Savoie				Nangis	31	35	4	Castalsarrazin	27	30	3
Lanslebourg	31	35	4	Seine-et-Oise				Montauban	163	205	42
Modane	65	83	18	Avernes	41	42	1	Var			
Pont-de-Beauvoisin	51	66	15	Chatou-Le Vésinet-Rueil	75	104	29	Brignoles	65	70	5
Saint-Jean-de-Maurienne	57	67	10	Chenevières-sur-Marne	30	46	16	Cadière-d'Azur (La)	16	18	2
Ugine	60	70	10	Conflans-St-Honorine	40	50	10	Fayence	24	25	1
				Domont	50	55	5	Néoules	17	19	2
				Eaubonne-Ermont	136	145	9	Pignans	38	45	7
				Etampes	41	42	1	Roquebrune-sur-Argens	44	51	7
				Mantes	166	192	26	Saint-Tropez	32	33	1
				Montsoul	23	27	4	Seyne-sur-Mer (La)	72	76	4
				Poissy	46	56	10				
				Raincy-Villemomble (Le)	104	119	15				
				Rambouillet	43	47	4				
				Saint-Cyr-l'Ecole	124	127	3				

SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres
Vaucluse				Epinal	584	766	182	Tunisie			
Isle-sur-Sorgue	35	38	3	Lamarche	103	104	1	Bizerte	82	83	1
Pertuis	40	50	10	Mirecourt	455	460	5	Sfax	79	88	9
Vendée				Moyenmoutier	42	48	6	Sousse	53	126	73
Fontenay	155	223	68	Saint-Dié	738	791	53	Congo français			
Mareuil-sur-Lay	42	43	1	Thillot (Le)	69	74	5	Pointe-Noire	44	48	4
Mouchamp	53	60	7	Xertigny	50	70	20	AMÉRIQUE			
Nalliers	31	39	8	Yonne				Guadeloupe			
Noirmoutiers	85	98	13	Aillant-sur-Tholon	139	147	8	Basse-Terre	25	34	9
Pouzanges	150	155	5	Chablis	40	45	5	Cochinchine			
Vienne				Chatel-Censor	48	61	13	Saigon	102	110	8
Chatellerault	100	118	18	Joigny	49	50	1	ÉTRANGER			
Gency	30	31	1	Migennes-Laroche	75	84	9	Egypte			
Mirebeau	97	106	9	Pont-sur-Yonne	35	37	2	Caire (Le)	63	75	12
Montmorillon	80	100	20	Saint-Pargeau	92	95	3	Port-Saïd	81	102	21
Neuville-du-Poitou	21	28	7	Saint-Florentin	63	65	2	Sarre			
Poitiers	265	289	24	Sens	122	123	1	Mettlach	57	160	103
Rouillé	40	43	3	Villeneuve-la-Guyard	22	31	9	Saint-Wendel	27	108	81
Vienne (Hte)				AFRIQUE				Suisse			
Saint-Sulpice-les-Feuilles	41	50	9	Maroc				Genève	70	77	7
Vosges				Casablanca	385	427	42				
Bains-les-Bains	84	92	8	Kenitra	123	131	8				
Celles-sur-Plaine	56	80	24	Marrakech	120	150	30				
				Oudja	166	212	46				
				Settat	31	37	6				
				Souk-el-Arba-du-Gharb	26	35	9				

SECTIONS ET FEDERATIONS

Délégations du Comité Central

- 3 juillet. — Paris (11^e). M. Perdon, membre du Comité Central.
 14 juillet. — Saint-Bouvet-en-Champsaur (Hautes-Alpes). Congrès fédéral, M. Herold, vice-président de la Ligue.
 20 juillet. — Fumay (Ardennes). M. Jean Bon, membre du Comité Central.
 21 juillet. — Sedan (Ardennes). M. Jean Bon.
 21 juillet. — Puyoo (Basses-Pyrénées). Congrès fédéral, M. Merlin.
 21 juillet. — Meulan ((Seine-et-Oise). M. Valabregue.

Délégués permanents

Du 29 juin au 11 juillet, M. Le Saux a visité les Sections suivantes : Saint-Sulpice-les-Feuilles, Arnac-la-Poste, Lus-sac-les-Eglises (Haute-Vienne), Bussières-Badil, Belyès, Saint-Cyprien, Sarlat (Dordogne), Figeac (Lot), Saint-Chély-d'Apcher, Chanac, La Canougue, Florac, Mende, Saint-Bonnet-Chapieroux (réunion à Grandrieu) Villfort (Lozère).

Du 2 au 11 juillet, M. Lefebvre a visité les Sections suivantes : Ville, Pont-de-Claix, Pontcharra, Grenoble, Mens, Villard-de-Lans, Autrans, Saint-Jean-de-Bournay, La Balme-les-Grottes (réunion à Parnilliers), Crémieu, Pont-de-Chéry (Isère).

Autres conférences

- 18 juin. — Paris (2^e), M. Lagorgette.
 27 juin. — Saint-Léu-la-Forêt (S.-et-O.). MM. Pisinger et Colalucci.
 29 juin. — Cepoy (Loiret). M. Marx, délégué fédéral.
 29 juin. — Marcigny (Saône-et-Loire). M. J. Bouvet secrétaire fédéral.
 30 juin. — Chambilly-sur-Loire (Saône-et-Loire). M. J. Bouvet.
 30 juin. — Haubourdin (Nord). Conférence à Emmerin par M. Waringhien, délégué fédéral.
 Juillet. — Saint-Léger-sur-Dhienne (Saône-et-Loire). M. Bouvet.
 4 juillet. — Malakoff (Seine). M. Alexis Mettlois.
 5 juillet. — Le Plessis-Robinson (Seine). MM. Caillaud et Vallort.

- 6 juillet. — Livarot (Calvados). M. Fourcade.
 7 juillet. — Création d'une Section à Champollion (Hautes-Alpes). M. R. Cuisiat, président fédéral.
 7 juillet. — Lille (Nord). Conférence à Lesquin par M. Dubois, délégué fédéral.
 7 juillet. — Ravères-Aisy (Yonne). MM. Benielli, président fédéral, et Coblenche.

Campagnes de la Ligue

Arrestations préventives (1^{er} mai). — Les Sections de Bohain, Deczeville, Lille, Morlaix, Paris (2^e), Saint-Etienne, Villeneuve-de-Marsan protestent contre les arrestations préventives et demandent que l'arrestation et la détention d'individus n'interviennent qu'en cas de nécessité évidente et dans les cas déterminés par la loi. En outre, Bohain félicite M. H. Guernut pour son intervention et Villeneuve-de-Marsan souhaite que les manifestations qui ne doivent pas troubler l'ordre public soient tolérées.

Alsace (Lois laïques en). — Livarot demande l'introduction des lois laïques en Alsace ; la Section souhaite que les traitements des prêtres soient payés par les Alsaciens-Lorrains et non par la France entière.

Conseil de guerre. — Chambilly-sur-Loire demande la suppression des conseils de guerre et la soumission des affaires militaires à la justice civile.

Crédits militaires et désarmement. — Saint-Varent demande : 1^o Que la France offre son désarmement total à condition que les nations européennes désarment en même temps et que l'Europe prenne le monopole des troupes, des fabrications d'armes et munitions sur le continent européen ; 2^o Que les troupes européennes stationnent aux frontières sur 10 km. de chaque côté ; 3^o Qu'avec son armée, sa marine, son aéronautique, la Société des Nations européennes fasse le blocus non sanglant de tous pays européens se faisant agresseur, et l'empêche de recevoir le moindre secours de l'étranger ; 4^o Que chaque pays fournisse à la Société armée des Nations européennes des contingents de troupes proportionnels à sa population et possède à l'assemblée autant de voix qu'il entretiendrait de contingents ; 5^o Qu'aussi-tôt constitués, les Etats-Unis d'Europe invitent les quatre autres continents à se joindre à eux pour le blocus non sanglant de tout pays agresseur par l'armement de la Société des Nations et le désarmement de tous les Etats.

Réservistes (Convocation des). — Bar-sur-Aube demande la suppression des périodes de réserve.

Mandat municipal (Prolongation du). — Nevers, Saint-Etienne, protestent contre la prolongation du mandat municipal. La Fédération de la Seine demande une campagne exposant le danger de cette prorogation.

Ortège y Gasset. — Prades proteste contre l'expulsion d'Ortège y Gasset.

Trèves, Camp de Châlons (Etat sanitaire des troupes). — Bézenet demande la mise à l'étude et l'application dès l'hiver prochain d'un plan de défense sanitaire. — Paris (10^e) souhaite la réorganisation du service de santé de l'armée afin que les militaires malades soient hospitalisés dans les hôpitaux civils inspectés par des médecins civils. — Saint-Sauveur-sur-Tinée envisage, pour mener à bien les enquêtes concernant l'état sanitaire des troupes, la création d'une commission à base paritaire comprenant toujours pour moitié des représentants des catégories sociales directement intéressées. Saint-Varent proteste contre les négligences de l'autorité militaire et demande des sanctions.

Activité des Fédérations

Seine. — La Fédération regrette que le Comité Central ait approuvé le projet gouvernemental qui tend à restreindre la liberté de la presse, en enlevant indirectement à la Cour d'assises la connaissance des diffamations envers les parlementaires et les fonctionnaires publics. (Juillet.)

La Fédération : 1^o estime : a) que les Cahiers doivent faire place à l'opinion de la minorité qui, à Rennes, s'est affirmée en faveur de la motion de la Fédération de la Seine ; b) que la résolution rattachant les ligues parlementaires à l'une des Sections de leur circonscription électorale adoptée (en fin de Congrès, sans discussion) en violation des statuts, doit être tenue comme nulle et sans effet ; 2^o invite le Comité Central à rendre public le blâme dont le Congrès a frappé M. Painlevé ; 3^o demande : a) que le numéro des Cahiers qui suit le Congrès national en publie un compte rendu analytique, en particulier le texte intégral des vœux, résolutions, amendements votés ; b) que, lorsqu'un certain nombre de Sections ont exprimé le désir de voir exclure un ligueur dont les actes sont contraires aux principes de la Ligue, la procédure d'exclusion suive automatiquement son cours ; 4^o souhaite : a) une campagne contre le fascisme ; b) la suppression des amendements et autres pénalités des règlements d'ateliers ; c) une campagne en faveur de Guillebaux, et l'amnistie pour tous délits et crimes de pensée, de presse ou de parole (avril, mai, juin 1929).

Activité des Sections

Antix (Basses-Pyrénées) demande : 1^o que le droit aux indemnités pour l'encouragement national soit accordé à partir du 3^e enfant ; 2^o vote une motion de sympathie en faveur du citoyen Patie (7 juillet).

Arvert (Charente-Inférieure) demande : 1^o lors des dégrèvements, la diminution des impôts indirects frappant les denrées de première nécessité ; 2^o l'exclusion de M. Painlevé (6 juillet).

Bar-sur-Seine (Aube) demande : 1^o que les officiers de passage soient logés aux frais de l'Etat, sans qu'il en résulte une gêne pour les populations des villes où ils séjournent et que les locaux vacants soient mis à leur disposition avant toute réquisition chez l'habitant. (8 juin.)

Bézenet (Allier) : 1^o salue l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement travailliste anglais et demande que le gouvernement français procède à une entente avec les gouvernements européens, afin d'arriver à l'arbitrage sans réserves puis aux Etats-Unis d'Europe ; 2^o demande que les porteurs de bons et obligations du Crédit National puissent percevoir leur coupon au bureau de poste de leur commune, lorsque celle-ci n'est pas le siège d'une perception. (7 juillet.)

Bohain (Aisne) demande l'élaboration d'un projet concernant l'organisation plus démocratique de la Société des Nations. La Section s'élève contre les propositions tendant au contingentement des vins algériens et à la limitation de la plantation de la vigne en Algérie. (30 mai.)

Briey (M.-et-M.) proteste contre l'injustice de la loi du 16 avril 1929, en ce qui concerne le taux des retraites proportionnelles servies aux mineurs ; demande qu'une intervention au Parlement vienne améliorer la pénible situation de ces ouvriers. (26 juin.)

Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne) demande : 1^o que, dans toute élection, les bulletins blancs entrent en compte ; 2^o que, dans toute société qui encaisse des fonds, une commission d'apurement composée de commissaires aux comptes fonctionne obligatoirement auprès du trésorier. (10 juillet.)

Chécy (Loiret) demande : 1^o la réforme de la loi sur les

sociétés de capitalisation en vue d'une protection efficace de l'épargne (24 février) ; 2^o de préférence, le choix d'une ville du Centre comme siège du Congrès national. (28 avril.)

Glichy (Seine) demande : 1^o que les droits politiques soient reconnus aux indigènes sous la réserve que cette reconnaissance sera faite avec la prudence nécessaire ; 2^o que la législation du travail soit intégralement appliquée aux colonies ; 3^o que le Comité Central mette à l'étude les mesures législatives susceptibles de mettre fin à l'exploitation de la main-d'œuvre coloniale par les colons.

Decazeville (Aveyron) demande : 1^o que la liberté d'option et de manifestation soit respectée ; 2^o qu'à la remise du livret de pension, le décompte des états de service soit joint à la liquidation des pensions civiles comme il est fait pour les retraites militaires. (21 juin.)

Douvres (Calvados) s'associe de tout cœur aux sentiments exprimés par le Comité Central à l'occasion du décès de Séverine. (23 mai.)

Hédé (Ile-et-Vilaine) approuve la motion présentée au Congrès de Rennes par la Section de Paris (14^e). (7 juillet.)

Landau (Allemagne) demande : 1^o que le personnel de l'A. F. R. qui a prêté avec lui son mobilier puisse, lors du licenciement, se faire rembourser la dépense qui résultera du transport de ce mobilier dans sa nouvelle résidence. La Section souhaite la liberté absolue de la presse en territoires rhénans. (20 juin.)

Malakoff (Seine) estime qu'un peuple civilisé doit user de douceur pour pacifier et éduquer les peuplades dites inférieures en s'attirant leur confiance. (4 juillet.)

Morlaix (Finistère) invite la Ligue à orienter la plus grande part de son activité vers la paix basée sur la justice. (10 juillet.)

Nice (Alpes-Maritimes). — Erratum : Page 454, lire : 2^o la réforme du suffrage universel, etc.

Paris (6^e, Notre-Dame-des-Champs) demande une intervention du Comité Central en faveur du relèvement à 3.000 francs de la compétence des juges de paix en matière de loyers. (28 juin.)

Paris (10^e), qui souhaite une amnistie prochaine, 1^o demande le rétablissement de la tradition republicaine selon laquelle une amnistie est votée au début de chaque législature ; 2^o proteste contre toute restriction des pouvoirs du jury en matière de diffamation. (Juin.)

Paris (15^e) souhaite : 1^o le dépôt au Parlement d'une loi assurant la liberté des réunions publiques ; 2^o l'organisation d'un corps de commissaires chargés d'assurer l'ordre dans les réunions organisées par la Ligue. (9 mai.)

Plessis-Robinson (Seine) adresse une motion de confiance au Comité Central pour organiser à travers le pays une campagne en faveur de la paix. (5 juillet.)

Rodez (Aveyron) proteste contre les pratiques abusives qui interrompent la circulation : processions, cortèges, célébration des offices religieux à l'extérieur des églises. (10 juillet.)

Roubaix (Nord) demande : 1^o qu'une partie des frais de perception des cartes soit prise en charge par le Comité Central ; 2^o prie le Comité Central : a) d'indiquer les droits des autorités de police en matière d'instruction et attire l'attention sur le caractère volontairement fatigant des interrogatoires ; b) d'étudier les conditions dans lesquelles les Parquets sont autorisés à correctionnaliser les procès d'assises.

Saint-Etienne (Loire) souhaite : 1^o une participation plus directe et plus effective des citoyens aux affaires et à la politique générale du pays ; 2^o la réalisation prochaine du rapprochement franco-allemand, et comme conséquence immédiate, l'évacuation de la Rhénanie. La Section invite les pouvoirs publics à encourager l'éducation pacifiste et toute propagande de paix. (28 juin.)

Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise) 1^o déclare faire confiance aux maîtres de l'enseignement laïque de France ; 2^o adresse au peuple italien et aux proscriptions du fascisme l'expression de ses sentiments fraternels et exprime le vœu que l'Italie puisse bientôt renaitre à toutes les libertés. (27 juin.)

Saint-Palais-sur-Mer (Charente-Inférieure) demande le fonctionnement normal des commissions instituées par la loi du 28 mars 1882 et la stricte application des sanctions prévues. (29 juin.)

Saint-Varent (Deux-Sèvres) demande l'affichage obligatoire de la Déclaration des Droits de l'Homme dans toutes les écoles publiques. (14 avril.)

VIENT DE PARAÎTRE :

L'U. R. S. S. ET LA PAIX

RECUEIL DE DOCUMENTS

PROPOSITIONS DE PAIX
ET DE DÉSARMEMENTDU GOUVERNEMENT DES SOVIETS
AUX GOUVERNEMENTS D'EUROPE,
D'AMÉRIQUE, ETC...

1917-1929

AVEC UNE INTRODUCTION

de Henri BARBUSSE, Félicien CHALLAYE, Armand
CHARPENTIER, Georges DEMARTIAL, Gabrielle
DUCHÈNE, Prof. Alfons GOLDSCHIMDT (Allema-
gne), Dr. Max HODDAN (Allemagne), Francis
JOURDAIN, Bernard LECACHE, Victor MARGUE-
RITTE, Mathias MORHARDT, Georges PROCH,
Herward WALDEN (Allemagne), Léon WERTH

Publié par

LES AMIS DE L'UNION SOVIÉTIQUE

Un vol. 352 pages, grand format. 20 fr.

BUREAU D'ÉDITIONS,

132, Faubourg Saint-Denis, PARIS (X^e)

Chèque postal 943-47



Pour toujours avoir
**un Cerveau
lucide**

Ce livre captivant expose le programme
d'une méthode simple et pratique pour
développer rapidement la mémoire, la
volonté, l'énergie, l'assurance et la lucidité d'esprit, qui caractérisent
la supériorité et déterminent infailliblement le succès. — Pendant
la période de propagande, il est envoyé franco contre 1 franc en
timbres. — Écrivez aujourd'hui au « Progrès Psychologiques »
(Service 10) 64, rue de Cléry, Paris (2^e).

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

POUR LES VACANCES

Voyageurs à la recherche d'un joli coin ou d'une plage
de famille pour y passer vos vacances, touristes qui dési-
rez visiter en autocars les belles régions desservies par
les Chemins de fer de l'Etat, un voyage bien préparé vous
aidera à passer d'agréables vacances. Dans ce but, le ré-
seau de l'Etat vient de rééditer à votre intention son
Guide officiel illustré qui contient, en plus d'une documen-
tation intéressante, de nombreuses photographies et des
cartes détaillées des régions qu'il dessert.

Ce Guide est mis en vente dans les bibliothèques des
gares du réseau, Bureaux de Tourisme des gares de Paris
(Saint-Lazare et Montparnasse) et dans les principales
agences de Paris, au prix de quatre francs cinquante cen-
times l'exemplaire. (Envoi à domicile, contre mandat-carte
de 5 fr. 55 pour la France et de 7 fr. 50 pour l'étranger au
Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20,
rue de Rome, à Paris (8^e).

Vient de Paraître :

PAGES CHOISIES

de LÉNINE

Munies d'introduction et de notes par
P. PASCAL

Troisième Partie

PENDANT LA GUERRE

(1914-Octobre 1917)

Un vol. in 16 Jésus, 380 pages..... 12 frs

Rappel :

- 1^{re} Partie : Le programme, la tactique et
l'organisation du parti (1893-1904) 9 frs
2^e Partie : Le parti bolchéviek en action
(1904-1914)..... 12 frs

N. LÉNINE et G. ZINOVIEV

CONTRE LE COURANT

Recueil des articles écrits par Lénine et Zinoviev
de 1914 à 1917

La doctrine et la tactique du Parti bolchéviek contre la gran-
de guerre impérialiste y sont exposées et défendues, avec une
clarté et une vigueur admirables, contre les social-démocrates
d'union sacrée qui se trouvaient dans les deux camps belligérants

2 tomes comp. ets à 20 francs chacun

BUREAUX D'ÉDITIONS

132, Fg. Saint-Denis, PARIS (10^e) - Ch. post. 943-47

BANQUE DES COOPÉRATIVES DE FRANCE

Société anonyme à capital variable

Siège Social : 29, boul. Bourdon, Paris (4^e)

70.000 Comptes - 200 millions de dépôts

10 AGENCES : à Paris, 29, boulevard Bourdon,
29, boulevard du Temple; à Bordeaux, Cam-
brai, Château-Thierry, Douai, Limoges,
Lyon, Nancy, Rouen, plus de 1000 caisses
correspondantes.

TAUX DES INTÉRÊTS :

A vue (disponible immédiatement) 3,50 % . — A un an, 5,50 % .
A 2 ans, 5,75 % . — A 5 ans, 6 % . — Comptes avec carnet de
chèques 3 % .

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une
des agences.

LIGUEURS !

N'oubliez pas de vous réclamer des « Cahiers »
lorsque vous écrivez à nos annonceurs.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS